GESTION DU SOUTIEN AUX MUSÉES

Résumé de la participation des intervenants

Août 2020

Contexte

Les musées jouent un rôle important en s'assurant que le passé est reconnu et commémoré. La Ville de Winnipeg a fourni un soutien financier et administratif à un certain nombre de musées de la collectivité, soit le Musée de Saint-Boniface, le Musée historique de Transcona, le Musée historique de St. James-Assiniboia, le musée Ross House, la Maison-Musée de Seven Oaks et le musée Grant's Old Mill.

En décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé un certain nombre de recommandations concernant le soutien financier et administratif que la Ville apporte aux musées susmentionnés, notamment la dissolution du conseil des musées et la révision des structures actuelles d'ententes de location et de baux.

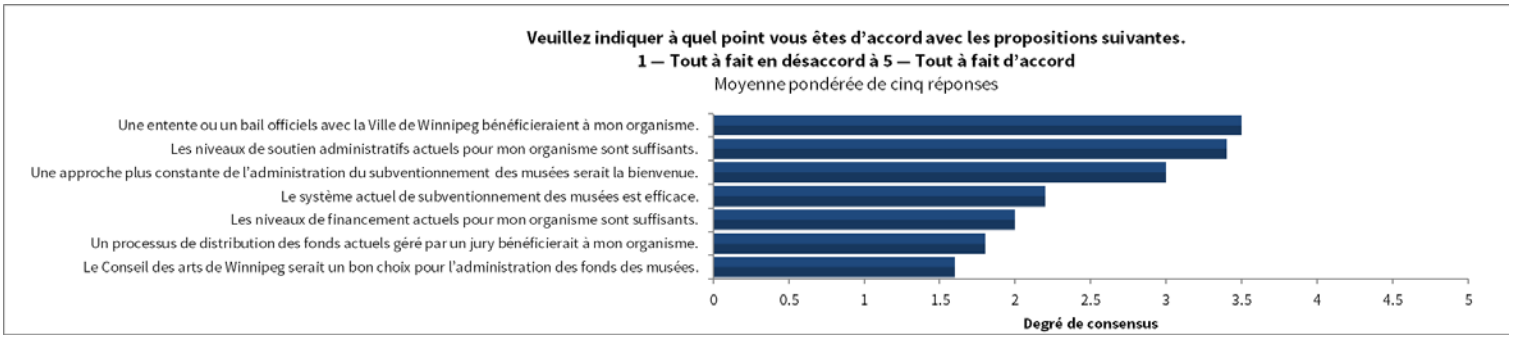
Participation

Les intervenants des musées ont été contactés en mars 2020 et invités à donner leur avis sur le soutien apporté aux musées, leur relation avec la Ville ainsi que les options et solutions de rechange pour l'avenir par l'entremise d'un bref questionnaire; une réunion a suivi permettant de discuter de leurs réponses plus en détail. Le questionnaire comprenait plusieurs questions évaluant à quel point les intervenants étaient d'accord ou non avec certains énoncés, suivies de questions ouvertes pour recueillir des commentaires plus détaillés. Les réunions se sont déroulées virtuellement; leur objectif était de passer en revue les réponses au questionnaire, de recueillir des détails supplémentaires et de permettre des questions et des discussions.

Des notes ont été distribuées aux participants des réunions pour s'assurer que le contenu des discussions était correctement représenté, et plusieurs ont apporté des corrections et des ajouts afin de préciser ces notes.

Commentaires clés

- Les intervenants considèrent les musées comme faisant partie de la ville, et non comme des entités externes.
- Un processus par jury n'est pas considéré comme une bonne option pour la distribution des fonds aux musées.
- Tous les intervenants sont d'avis que le Conseil des arts de Winnipeg n'est pas un bon choix pour la gestion des subventions aux musées municipaux.
- Les intervenants reconnaissent que leurs besoins sont individuels et pensent que leur situation particulière devrait être prise en compte dans toute solution proposée relativement à la gestion des fonds et du soutien aux musées.
- Les intervenants cherchent à mieux comprendre leurs rôles et responsabilités par rapport à la Ville.



Musée	Questionnaire	Réunion
Musée Grant's Old Mill	Rempli le 2 avril 2020	Tenue le 14 avril 2020 avec un représentant
Maison-Musée de Seven Oaks et Musée Ross House	Rempli le 10 mars 2020	Tenue le 16 avril 2020 avec deux représentants
Musée de Saint-Boniface	Rempli le 10 mars 2020	Tenue le 7 avril 2020 avec trois représentants
Musée historique de Transcona	Rempli le 17 mars 2020	Tenue le 6 avril 2020 avec quatre représentants
Musée historique de St. James-Assiniboia	Rempli le 7 avril 2020	Tenue le 8 avril 2020 avec deux représentants

Ce que l'on nous a dit	Notre réaction*
Commentaires pertinents pour tous les musées	
Nous avons l'occasion de réexaminer tous les musées et de créer une meilleure relation.	La Ville s'engage à examiner et à adapter en permanence ses services afin de servir le mieux possible ses clients et ses citoyens.
Des accords de subvention pluriannuels seraient très utiles : ils permettraient de réduire les formalités administratives nécessaires et d'assurer un degré de certitude aux fins de la planification des musées.	L'administration municipale est en train de créer des accords de subvention pluriannuels en fonction du budget pluriannuel.
Les musées ont besoin d'une ventilation plus claire des coûts des locaux municipaux et de leur mode de calcul.	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées.
En faveur d'un budget pluriannuel qui donne une idée du financement pour les quatre prochaines années.	Bien que le budget pluriannuel nécessite l'approbation du Conseil chaque année, le budget offre un certain degré de certitude aux fins de la planification des musées.
Les frais de fonctionnement augmentent et les niveaux de financement actuels ne sont pas viables.	Toute augmentation du financement des subventions est laissée à la discrétion du Conseil. La subvention fournie par la Ville est destinée à ne constituer qu'une partie du financement total des musées, de concert avec les droits d'entrée, les collectes de fonds et les autres subventions.
Les intervenants considèrent les musées comme faisant partie de la ville, et non comme des entités externes.	Bien que ces musées soient traités comme des tierces parties utilisant des installations appartenant à la Ville, ils ont accès à un soutien limité en matière d'administration et de ressources humaines. De plus, ces installations sont entretenues par la Ville.

* Les recommandations nécessiteront un examen des élus avant d'aller plus loin
Tous les commentaires généraux et propres à un musée ainsi que les réponses correspondantes figurent à l'annexe D.
Tous les commentaires des musées sont indiqués aux annexes A et C.

Prochaines étapes

Les commentaires des musées, ainsi que les recommandations révisées sur la manière de procéder, seront examinés par le Comité d'orientation permanent de la sûreté, des services communautaires et des parcs.

Les intervenants des musées seront contactés quand le compte rendu administratif sera rendu public, et ils auront la possibilité de former une délégation et de se présenter.

Annexes

Annexe A – Réponses au questionnaire

Annexe B – Ordre du jour de la réunion

Annexe C – Notes de réunion

Annexe D – Commentaires et réponses des musées

Annexe A – Réponses au questionnaire

Nº 1

REMPLI

Consignateur : Lien Web 1 (Lien Web)
Début : Mardi 17 mars 2020, 11 h 45 s
Dernière modification : Mardi 17 mars 2020, 12 h 6 min 1 s
Temps passé : 1 h 5 min 15 s
Adresse IP : 207.161.126.112

Page 1

Q1 Quel est votre titre?

Jack Moore – Président
Peter Martin – Vice-président

Alanna Horejda – Conservatrice de musée

Q2 Quelle organisation représentez-vous?

Musée historique de Transcona

Page 2

Q3 Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les énoncés suivants.

Les niveaux de financement actuels de mon organisation sont suffisants.	**En désaccord**
Les niveaux actuels de soutien administratif (entretien, réponse aux questions) sont suffisants pour mon organisation et ne devraient pas être modifiés.	**D'accord**
Le système actuel de subventions aux musées fonctionne efficacement.	**Entièrement en désaccord**
Une approche plus cohérente de la gestion des subventions aux musées serait la bienvenue.	**Entièrement en désaccord**
Le Conseil des arts de Winnipeg serait un bon choix pour la gestion du financement des musées.	**Entièrement en désaccord**
Une politique et un processus visant à distribuer les fonds actuels au moyen d'un processus par jury profiteraient à mon organisation.	**En désaccord**
Une entente de location ou un bail officiel conclu avec la ville de Winnipeg profiterait à mon organisation.	**Entièrement en désaccord**

Q4 De quoi votre organisation a-t-elle besoin pour réussir? Veuillez donner votre avis, notamment sur les ressources ou le soutien nécessaires qui peuvent être spécifiques à votre organisation.

Un accord de financement qui soutiendrait le fonctionnement du musée et qui prévoirait des augmentations progressives afin de prendre en compte l'augmentation continue des dépenses. Notre ligne budgétaire des transferts pour le loyer a augmenté de 6 000 $ l'année dernière et de 1 000 $ supplémentaires cette année. Cependant, notre budget de fonctionnement n'a pas augmenté. Ces fonds proviennent du petit pourcentage du budget que nous pouvons utiliser pour les salaires et avantages sociaux et les frais des locaux municipaux; nous n'avons pas accès à l'argent de ces lignes budgétaires, ce qui nous laisse un très petit pourcentage de notre budget à contrôler directement.

Nous avons donc besoin d'information sur le montant des frais des locaux municipaux à préparer chaque année, avec une ventilation des coûts.

Nous avons besoin que les effectifs actuels restent inchangés et que le niveau de soutien que nous recevons de la Ville soit maintenu. Le poste de conservateur de musée du SCFP est essentiel au musée, et il ne devrait pas avoir d'effet sur le financement du musée. Si le conservateur est réaffecté, le musée devra pourvoir ce poste; le soutien administratif de la Ville changera alors, il diminuera probablement. Ces coûts seront donc transférés au musée, dont le budget très limité n'a pas augmenté depuis plusieurs années. Vous nous demandez de faire plus avec moins. Il devient de plus en plus difficile de maintenir le fonctionnement du musée avec le financement actuel, qui n'a pas augmenté depuis 2012.

Le musée a étudié un agrandissement du bâtiment qui augmenterait les espaces d'exposition, des collections et de programmation afin de faire du musée un carrefour communautaire; il faudrait pour ce faire rendre accessible l'ensemble du bâtiment, car actuellement la galerie principale y est le seul espace accessible. Le bâtiment a presque 100 ans et il aura toujours besoin de réparations et de rénovations. Le musée ne peut pas fonctionner si le bâtiment a besoin de réparations.

Nous avons besoin que la Ville reconnaisse ouvertement sa responsabilité envers les musées de la ville de Winnipeg et qu'elle l'assume. Il ne faut pas que la Ville de Winnipeg se départisse de son patrimoine culturel en supprimant le financement et le soutien aux musées de Winnipeg.

Q5 Avez-vous une idée ou une suggestion concernant le processus de gestion des fonds de subventions?

Tous les musées étaient d'accord avec le plan B relatif aux musées de la Ville de Winnipeg, qui a été fourni au Comité d'orientation permanent et au Comité de direction de la politique.

Q6 Avez-vous des idées sur des voies à suivre pour les musées n'incluant pas l'augmentation du financement ou des ressources fournies par la ville? Veuillez indiquer les options ou les solutions de rechange que vous souhaitez proposer.

Sans augmentation du financement ou des ressources, il arrivera un moment où nous devrons peut-être sabrer les programmes offerts au public, réduire le personnel, réduire nos heures d'ouverture et peut-être même fermer nos portes. Le musée s'est joint au Programme de fiducie pour le patrimoine du Manitoba, et nous avons recueilli des fonds afin d'augmenter notre budget de fonctionnement et d'améliorer nos projets. Nous cherchons à augmenter notre revenu autogénéré, à créer des trousses de commandite, à exiger des frais pour les programmes et à organiser des collectes de fonds. Pour l'instant, des fonds entrent, mais ils ne sont pas considérables.

Il est possible de partager des dépenses avec d'autres musées de Winnipeg, mais nous ne sommes pas sûrs du type de dépenses à partager ni du fonctionnement de ce partage.

Page 3

Q7 Souhaitez-vous ajouter autre chose?

Nous avons besoin de connaître la formule de calcul des frais imposés pour les locaux municipaux. Nous avons besoin de plus de transparence quant à la façon dont ces frais sont calculés et dont l'argent est dépensé.

Pourquoi changer le processus? Le statu quo ne vous coûtera pas plus d'argent. Ce changement encouragera les musées à organiser des collectes de fonds pour compléter leur budget. Le mécanisme actuel fonctionne bien, depuis de nombreuses années – pourquoi le modifier maintenant? La Ville ne réalisera aucune économie en modifiant le programme.

Nº 2

REMPLI

Consignateur : Lien Web 1 (Lien Web)
Début : Mardi 10 mars 2020 13 h 53 min 50 s
Dernière modification : Vendredi 20 mars 2020 8 h 26 min 30 s
Temps passé : Plus d'une semaine
Adresse IP : 24.76.103.151

Page 1

Q1 Quel est votre titre?

Eric Napier Strong – Conservateur et gestionnaire

Q2 Quelle organisation représentez-vous?

Maison-Musée de Seven Oaks et musée Ross House

Page 2

Q3 Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les énoncés suivants.

Les niveaux de financement actuels de mon organisation sont suffisants.	**Neutre**
Les niveaux actuels de soutien administratif (entretien, réponse aux questions) sont suffisants pour mon organisation et ne devraient pas être modifiés.	**D'accord**
Le système actuel de subventions aux musées fonctionne efficacement.	**Neutre**
Une approche plus cohérente de la gestion des subventions aux musées serait la bienvenue.	**Entièrement en désaccord**
Le Conseil des arts de Winnipeg serait un bon choix pour la gestion du financement des musées.	**En désaccord**
Une politique et un processus visant à distribuer les fonds actuels au moyen d'un processus par jury profiteraient à mon organisation.	**Entièrement en désaccord**
Une entente de location ou un bail officiel conclu avec la ville de Winnipeg profiterait à mon organisation.	**D'accord**

Q4 De quoi votre organisation a-t-elle besoin pour réussir? Veuillez donner votre avis, notamment sur les ressources ou le soutien nécessaires qui peuvent être spécifiques à votre organisation.

- Maintien du soutien en matière de rémunération et de gestion. Le conseil d'administration de la Maison-Musée de Seven Oaks n'est pas en mesure de prendre en charge ces fonctions, et nous aurions besoin de fonds supplémentaires pour impartir ce travail.

- Maintien d'un soutien complet relativement à l'entretien de la part du poste central de contrôle. La Maison-Musée de Seven Oaks et le musée Ross House exercent leurs activités dans des bâtiments appartenant à la ville, et les responsabilités en matière d'entretien devraient être clairement définies dans nos accords de fonctionnement. Nous sommes heureux de continuer à utiliser les fonds de la ville pour assurer le financement de la conservation et de la restauration des biens patrimoniaux (une fonction que la ville ne pourrait pas remplir seule), mais il serait déraisonnable pour le conseil d'administration de dépenser des fonds de fonctionnement pour l'entretien d'un bien appartenant à la Ville.

- Un financement de base constant pour le fonctionnement. Les fonds de subventions existants pour la Maison-Musée de Seven Oaks et le musée Ross House doivent être maintenus à leur niveau actuel; ils ne doivent pas être mis en péril par le passage à un processus ouvert par jury. À l'heure actuelle, la Maison-Musée de Seven Oaks et le musée Ross House ne seraient pas en mesure de rivaliser dans ce domaine et perdraient leur financement.

- La possibilité d'accepter du financement de fondations communautaires ou de dotations (p. ex., la Winnipeg Foundation, le Programme de fiducie pour le patrimoine) favoriserait la croissance organisationnelle et améliorerait grandement notre capacité à obtenir du financement auprès de la Ville.

- Un accord de fonctionnement clair qui décrit la relation essentielle entre le conseil d'administration de la Maison-Musée de Seven Oaks et la Ville, sans tentative d'imposer au conseil un bail inapproprié.

- Un personnel permanent, travaillant toute l'année, qui peut tirer parti des possibilités de subventions, planifier le marketing et la programmation pendant l'année scolaire et assurer la continuité organisationnelle. La Maison-Musée de Seven Oaks et le musée Ross House n'ont pas de personnel permanent en raison de leur fonctionnement saisonnier. Les deux musées ont connu un succès remarquable depuis 2016 uniquement parce que le conservateur actuel travaille à titre d'entrepreneur ailleurs pendant l'hiver et qu'il est revenu aux musées à plusieurs reprises. Ce n'est pas un plan viable à long terme, et l'organisation régressera inévitablement lorsqu'un roulement du personnel se produira.
Le personnel permanent peut prendre la forme d'un expert-conseil en musées relevant d'un service de la Ville, ou même d'un entrepreneur externe embauché avec une partie des fonds de l'ancien conseil des musées. Un employé pourrait être responsable de tous les musées, ou simplement de tous les musées saisonniers.

- Que la Ville reconnaisse ses musées et ses biens patrimoniaux comme des ressources historiques et non des fardeaux. Un effort minimal déployé pour protéger, promouvoir et soutenir le développement de ces organisations rapporterait des dividendes pour le tourisme et l'enseignement local. Pensons au succès de notre industrie cinématographique et à la valeur de notre quartier de la Bourse, ou encore à la valeur du tourisme culturel partout en Europe. La culture métisse régionale présente un attrait unique pour les touristes, et des sites comme la Maison-Musée de Seven Oaks et le musée Ross House offrent une remarquable occasion de transformer des biens municipaux en sites culturels et touristiques importants, avec un minimum d'investissement.

Q5 Avez-vous une idée ou une suggestion concernant le processus de gestion des fonds de subventions?

Le point clé est que les fonds destinés à ces six musées appartenant à la Ville doivent être traités séparément de la subvention générale « ouverte » aux musées et ne doivent pas être regroupés avec le financement ouvert des musées confié au Conseil des arts de Winnipeg. Ce fait a été fermement établi et souligné à plusieurs reprises dans tous les rapports du groupe de travail du maire et dans les directives du comité. Le financement concurrentiel des projets est tout à fait inapproprié et injuste pour des organisations comme la nôtre.

En raison de la relation symbiotique entre le conseil d'administration de la Maison-Musée de Seven Oaks et la Ville (par exemple : notre dépendance à l'égard des services et de l'administration de la ville), la gestion externe des subventions ne semble pas judicieuse et créerait probablement des complications supplémentaires.

Nous ne serions pas nécessairement opposés à ce que ces fonds soient gérés à l'externe seulement s'ils étaient maintenus séparés du financement ouvert soumis à un jury, qui est actuellement confié au Conseil des arts de Winnipeg. Si ces fonds doivent être gérés par une organisation externe, il serait préférable que cela soit fait par un groupe ayant une expérience particulière du patrimoine (comme Heritage Winnipeg). Selon les propres déclarations du Conseil des arts de Winnipeg au comité, il y a des incohérences entre les subventions destinées aux projets des artistes visuels et les fonds de fonctionnement des musées qui soulèvent des préoccupations majeures.

Un expert-conseil en musées (voir détails ci-dessous) embauché par la Ville ou par une organisation externe aurait les connaissances spécialisées et l'expérience requises pour évaluer d'un œil critique les demandes des musées de la Ville, et pour verser les fonds en fonction des besoins et du mérite.

Q6 Avez-vous des idées sur des voies à suivre pour les musées n'incluant pas l'augmentation du financement ou des ressources fournies par la ville? Veuillez indiquer les options ou les solutions de rechange que vous souhaitez proposer.

Il faudrait utiliser le financement de 45 580,00 $ qui a été précédemment alloué au conseil des musées pour la gestion, et (ou) une partie des ressources économisées grâce au changement d'affectation du conservateur du SCFP, pour créer un poste d'expert-conseil en musées.

Le conseil des musées a toujours embauché un expert-conseil en musées pour coordonner et aider les musées qui reçoivent des subventions de la Ville. Ce poste devrait être rétabli, avec les responsabilités suivantes :
- Gérer les subventions aux musées.
- Aider les musées saisonniers à effectuer des demandes de subventions et leur développement organisationnel.
- Assurer la liaison avec le personnel de la Ville pour veiller à ce que les questions relatives à l'entretien ou au terrain soient traitées de manière appropriée.
- Assurer la liaison avec le personnel de la Ville en ce qui concerne la paie et l'administration, afin de réduire au minimum le fardeau des greffiers municipaux.
- Faciliter les demandes de subventions provinciales et fédérales pour la restauration, ce qui permettrait de multiplier les fonds de la Ville et de couvrir les coûts d'entretien des biens patrimoniaux.

Ce modèle est la seule solution réaliste pour les installations qui fonctionnent pendant trois saisons (Maison-Musée de Seven Oaks, musée Ross House, musée Grant's Old Mill), et il leur permettrait de croître bien au-delà de leurs limites actuelles.
Ce poste pourrait relever des Services communautaires ou des services de bibliothèque (comme l'a suggéré un précédent mémoire au comité). Il pourrait aussi s'agir d'un expert-conseil externe (relevant du Conseil des arts de Winnipeg ou d'un autre organisme), ce qui réduirait les exigences en ressources de la Ville (ex. : avantages sociaux, pension, etc.). D'autre part, cette séparation introduirait des complications supplémentaires, car elle n'éliminerait pas la nécessité d'assurer la liaison avec les services de la Ville pour l'entretien et les services.

La Maison-Musée de Seven Oaks et le musée Ross House ont connu une croissance importante depuis 2016, soit depuis que le conseil d'administration a décidé d'afficher un petit déficit afin d'investir dans un leadership efficace. Nos bilans reflètent une croissance massive à

la fois des fonds de subventions obtenus et des revenus autogénérés. Le musée Ross House devait fermer ses portes, la Manitoba Historical Society le jugeant ingérable. Mais depuis que la Maison-Musée de Seven Oaks a repris sa direction en 2018, le musée Ross House a réalisé un petit bénéfice (réinvesti dans des programmes communautaires). Nous avons trouvé de bonnes façons d'économiser et des possibilités de croissance en mettant en commun les ressources de ces deux musées. Tous les musées saisonniers de la ville pourraient se développer davantage et devenir des ressources pour la ville avec un investissement minimal dans un certain type de gestion.

Page 3

Q7 Souhaitez-vous ajouter autre chose?

Au sujet de la question 3 :
A) Les subventions de fonctionnement actuelles de la Maison-Musée de Seven Oaks et du musée Ross House sont (à peine) suffisantes en tant que financement de base pour le fonctionnement. Nous ne demanderions pas de financement supplémentaire au cours du cycle budgétaire actuel. Avec ce financement de base fiable en place, nous sommes en mesure de tirer parti d'autres programmes de subventions et de générer nos propres revenus. Nous avons surtout besoin d'uniformité (en raison d'un manque de personnel permanent, comme indiqué ci-dessus) et de clarté dans notre relation avec la Ville.

B)Le soutien reçu en ce qui a trait à l'entretien est généralement raisonnable, même s'il pourrait être amélioré. La Maison-Musée de Seven Oaks et le musée Ross House ne seraient pas en mesure de fonctionner sans la subvention salariale reçue. Le soutien administratif fourni par les greffiers de la Ville est très bon. Le véritable problème a trait à la communication, à la clarté et aux rapports.
L'absence de toute structure claire relative aux musées de la ville rend difficile le traitement de tout problème. Nous n'avons aucune personne-ressource pour les questions générales, et le conseil d'administration ne reçoit aucune orientation relativement aux services de la Ville. Notre personnel a établi des liens pour chaque question, et il n'y a pas de cohérence ni de clarté quant aux services que la Ville fournit ou ne fournit pas.
Dans la plupart des cas, il n'y a pas de problème majeur dès que l'on fait appel au personnel approprié de la Ville, mais il faut un long processus d'essais et d'erreurs pour trouver la bonne personne. Le personnel des musées recruté pour une période de courte durée établit des liens qui finissent par se perdre, et l'organisation se retrouve sans connaître les personnes-ressources ou les processus adéquats, et incapable de fonctionner efficacement. Un coordonnateur (comme l'expert-conseil en musées décrit ci-dessus) est nécessaire afin de faciliter tous les services pour les musées appartenant à la Ville et réduire la charge de travail du personnel de la Ville.

C/D) Une approche plus uniforme est nécessaire, mais elle doit être élaborée avec soin en consultation avec chaque musée. Les différences majeures entre nos organisations et notre dépendance variable à l'égard de la Ville rendent impossible l'élaboration d'une solution globale raisonnable, même au sein de notre petit groupe.
La Ville doit reconnaître que le conseil d'administration de la Maison-Musée de Seven Oaks ne peut être traité comme une organisation externe. Nous présentons une collection qui appartient à la Ville dans un bâtiment qui appartient à la Ville, et notre conseil d'administration a été constitué par la Ville dans le but de s'occuper d'un musée municipal.
D'autres musées municipaux, qui sont des organismes de bienfaisance indépendants dotés d'un personnel permanent, peuvent se trouver dans une situation différente.

E) Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, le Conseil des arts de Winnipeg manque de connaissances et d'expertise en matière de patrimoine ou de musées. Cette solution ne serait acceptable que si les fonds destinés aux six musées appartenant à la Ville sont toujours maintenus séparés des subventions générales accordées aux musées par un jury.

F) Un processus par jury est absolument inapproprié pour ce type d'entente.
La Maison-Musée de Seven Oaks fonctionne de façon saisonnière. Nous n'avons pas de personnel permanent. D'autres musées de la ville faisant l'objet de discussions (comme St. James-Assiniboia, Transcona et Saint-Boniface) ont entre un et trois employés permanents, pendant toute l'année. Ces personnes ont l'expertise, la formation et le temps nécessaires pour donner à leur organisation un certain degré d'indépendance, et peuvent être en meilleure position pour obtenir un financement attribué par jury. Même ces organisations auront du mal à rivaliser, dans une compétition ouverte et inégale, avec des installations de plusieurs millions de dollars aux nombreux employés profitant de rédacteurs de demandes de subvention et de collecteurs de fonds professionnels, comme le Musée du Manitoba ou le Musée royal de l'aviation. Les installations saisonnières comme la Maison-Musée de Seven Oaks, le musée Ross House et le musée Grant's Old Mill n'auront jamais accès à ce personnel leur permettant de devenir des organisations concurrentielles. L'idée de forcer la Maison-Musée de Seven Oaks à se mesurer à ces organisations dans le cadre d'un processus par jury est risible. Il est difficile d'imaginer une compétition moins équitable.
Le conseil d'administration de la Maison-Musée de Seven Oaks a dans les faits été créé par la ville pour gérer son musée. Il est tout à fait inapproprié de forcer ce conseil à rivaliser afin d'obtenir un financement de base pour son fonctionnement. Nous ne sommes pas une organisation externe qui demande le financement d'un projet – nous sommes une création de la Ville qui dépend d'un financement de base pour son fonctionnement.
Nous sommes en mesure de tirer parti de la contribution de la ville pour obtenir un financement supplémentaire considérable (subventions

provinciales aux musées, subventions fédérales pour l'emploi d'étudiants, subventions provinciales pour la restauration du patrimoine, etc.). Nous pouvons ainsi faire fonctionner le musée avec une efficacité qui dépasse de loin ce que la Ville pourrait réaliser par elle-même.

G) Un accord de fonctionnement uniforme est essentiel, mais il est impossible pour notre conseil d'administration de conclure une entente de location.

Notre récente gestion commune des musées Seven Oaks et Ross House a mis en évidence les difficultés éprouvées. La Maison-Musée de Seven Oaks a un accord de fonctionnement qui reconnaît la relation essentielle entre son conseil d'administration et la Ville. Aucun bail ni assurance distincte n'est nécessaire.

Le musée Ross House a toujours fonctionné avec une entente de location. Cela s'explique probablement par le fait que la Manitoba Historical Society était une organisation externe qui gérait le musée pour la Ville en vertu d'un contrat (en contrepartie de frais administratifs). Cela ne reflète pas exactement la relation actuelle avec le conseil d'administration de la Maison-Musée de Seven Oaks. Au cours des deux dernières années, les services municipaux ont tenté de forcer le conseil d'administration de la Maison-Musée de Seven Oaks à conclure ce même bail inapproprié, ce qui a entraîné des négociations prolongées, des modifications fragmentaires du document et une incertitude majeure quant au fonctionnement du musée.

Le conseil d'administration de la Maison-Musée de Seven Oaks n'est pas une personne morale distincte de la Ville. Ce conseil ne peut donc pas conclure d'entente de location. On ne peut raisonnablement demander aux membres individuels du conseil d'administration de signer le bail et d'assumer une responsabilité personnelle après s'être portés volontaires pour aider la Ville à gérer son musée à titre bénévole. Ce concept est irrationnel, incohérent sur le plan juridique et franchement offensant pour vos bénévoles.

Si certains musées du groupe appartenant à la Ville sont des entités constituées en personne morale, ce n'est pas le cas de la Maison-Musée de Seven Oaks.

Des accords de fonctionnement uniformes et équivalents doivent être élaborés pour la Maison-Musée de Seven Oaks et le musée Ross House, qui reconnaissent la relation essentielle entre le conseil d'administration de la Maison-Musée de Seven Oaks et la Ville, et définissent clairement les responsabilités des deux parties.

Nº 3

REMPLI

Consignateur : Lien Web 1 (Lien Web)
Début : Mardi 10 mars 2020 13 h 5 min 13 s
Dernière modification : Vendredi 20 mars 2020 17 h 59 min 58 s
Temps passé : Plus d'une semaine
Adresse IP : 205.200.245.236

Page 1

Q1 Quel est votre titre?

Directrice
Directrice des finances et des opérations

Q2 Quelle organisation représentez-vous?

Conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface

Page 2

Q3 Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les énoncés suivants.

Les niveaux de financement actuels de mon organisation sont suffisants.	**En désaccord**
Les niveaux actuels de soutien administratif (entretien, réponse aux questions) sont suffisants pour mon organisation et ne devraient pas être modifiés.	**neutre**
Le système actuel de subventions aux musées fonctionne efficacement.	**En désaccord**
Une approche plus cohérente de la gestion des subventions aux musées serait la bienvenue.	**neutre**
Le Conseil des arts de Winnipeg serait un bon choix pour la gestion du financement des musées.	**Entièrement en désaccord**
Une politique et un processus visant à distribuer les fonds actuels au moyen d'un processus par jury profiteraient à mon organisation.	**Entièrement en désaccord**
Une entente de location ou un bail officiel conclu avec la ville de Winnipeg profiterait à mon organisation.	**S. O.**

Q4 De quoi votre organisation a-t-elle besoin pour réussir? Veuillez donner votre avis, notamment sur les ressources ou le soutien nécessaires qui peuvent être spécifiques à votre organisation.

- Il faut combler les lacunes actuelles en matière de RH et de capacités :
- Il n'y a personne dans le domaine du marketing ou de la communication.
- Le poste de programmation/coordination est actuellement réduit à 0,8 ETP.
- Le poste de concierge/entretien général est actuellement réduit à 0,8 ETP.
- Il faut noter que le poste de conservateur est actuellement vacant et le restera probablement en raison de la pandémie.

- Nous devons avoir accès au soutien et à l'expertise d'experts-conseils en matière d'entretien des bâtiments patrimoniaux.

- Nous avons besoin de soutien relativement à la mise à jour du plan de lutte contre l'incendie.

- Nous avons besoin d'une procédure claire pour conclure des ententes tripartites avec des intervenants (municipaux, provinciaux ou fédéraux) afin d'atteindre nos objectifs de conservation des bâtiments patrimoniaux (ex. : incapacité constante d'obtenir des fonds pour l'analyse des chevrons des toits depuis quatre ans; le bâtiment doit être repeint le plus rapidement possible).

- Nous avons besoin que tous les services municipaux qui fournissent du soutien ou un service au musée connaissent leurs obligations envers le musée; d'un cadre clair pour tous les services indiquant la situation de notre musée au sein de la Ville.

- Nous avons besoin qu'une personne-ressource soit désignée pour naviguer dans la structure de la Ville en notre nom en cas de difficulté d'accès aux services ou au soutien.

- Nous devons pouvoir continuer d'utiliser les revenus autogénérés pour compléter le soutien au fonctionnement.

- Nos programmes doivent pouvoir figurer au Guide Loisirs en tant que services ou programmes de la Ville.

- Nous devons pouvoir être soutenus ou mis en vedette par la direction générale des services aux autochtones, ou intégrés à cette direction.

- Nous devons pouvoir être soutenus ou mis en vedette par les Services en français, ou intégrés à ce service.

- Nous envisageons l'achat d'une installation pour un stockage adéquat : le conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface paie actuellement 45 000 $ par année en loyer seulement et est responsable de tous les services publics et de l'entretien des systèmes. Si un bâtiment adéquat était acheté et amorti, il deviendrait un actif, et nous n'aurions plus besoin de payer un loyer.

- Par l'intermédiaire des greffiers et de la gouvernance : exiger une représentation autochtone au sein du Musée de Saint-Boniface.

Q5 Avez-vous une idée ou une suggestion concernant le processus de gestion des fonds de subventions?

Avant de fournir des idées pour la gestion des subventions, nous aimerions réitérer notre position selon laquelle le conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface n'existe qu'en vertu d'un règlement et d'une prorogation dans la charte de la ville. Le mandat du conseil d'administration est de gérer et de faire fonctionner l'immeuble du 494, avenue Taché et tout autre immeuble utilisé aux fins du Musée, au nom de la Ville. Le conseil n'est pas constitué en personne morale, il n'est pas une entité juridique distincte de la Ville. Ce qui est communément appelé « Musée de Saint-Boniface » est un service, un programme, une initiative de la Ville. À ce titre, exiger de votre propre entité qu'elle passe un accord juridique avec vous pour pouvoir agir en votre nom est (globalement) une manière inefficace de gérer une enveloppe de fonctionnement. Il serait plus simple de faire passer les fonds par un service approprié.

Le conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface a des idées qui nécessitent toutes de la recherche, des discussions ou une réflexion plus approfondies. Le conseil d'administration note que les musées municipaux ont fourni un « plan B » bien étoffé qui était satisfaisant pour tous. Le conseil n'est pas un expert sur le fonctionnement de la Ville ou sur la façon dont elle se considère capable de fournir un cadre approprié pour les musées municipaux, à l'interne. Le conseil ne fournit ces suggestions qu'à titre d'exemples de solutions intelligentes et pratiques pour ce musée. Ne connaissant pas tous les aspects du fonctionnement des autres musées, nous ne pouvons pas parler en leur nom.

1. Préparer des accords pluriannuels qui sont assujettis à l'affectation de fonds. Continuer de fournir un financement provisoire au cours du nouvel exercice financier jusqu'à ce que le budget soit adopté; envisager de porter ce financement à 50 % du niveau de financement de l'année précédente. Éliminer la nécessité de fournir des factures; verser les fonds une fois les approbations requises obtenues.

2. Créer un poste pour un expert-conseil en musées, qui apporterait un soutien en matière de gestion et d'orientation aux musées municipaux, et qui compilerait et fournirait des analyses de données pour éclairer les rapports et les décisions de la Ville. Cet expert-conseil serait également chargé d'administrer les niveaux de soutien déterminés dans le cadre du processus budgétaire annuel.

a. Dans ce cas, le processus budgétaire annuel pourrait être déterminé par le Comité d'orientation permanent, ou :
b. L'expert-conseil aurait le pouvoir (comme dans le cas d'autres programmes de soutien financier à d'autres niveaux de gouvernement ou ailleurs) de faire des recommandations pour approbation par le Conseil municipal. L'expert-conseil aurait déjà accès à un cadre très solide et à des mesures précises pour l'analyse, élaborés après une vaste consultation de la communauté par le conseil des musées.

3. Exiger que le conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface présente un rapport annuel et des demandes budgétaires au Comité d'orientation permanent de la sûreté, des services communautaires et des parcs aux fins d'examen. (Il s'agit de la procédure actuellement décrite dans le règlement.) L'affectation budgétaire doit figurer à la ligne budgétaire et passer par le service approprié déterminé par la Ville (la Ville devra décider d'où elle proviendra, si ce n'est pas des greffiers).

4. Gérer le soutien au fonctionnement du conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface par l'intermédiaire des Services en français. Exiger que le conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface présente un rapport annuel et des demandes budgétaires au Comité d'orientation permanent, comme le stipule actuellement le règlement. L'affectation budgétaire doit figurer à la ligne budgétaire des Services généraux – Services en français et passer par ce service.

5. Étant donné que la plupart des musées municipaux se trouvent dans des bâtiments patrimoniaux métis, il faut se demander si la gestion regroupée des affectations budgétaires pourrait passer par les services aux autochtones.

6. Étant donné que tous les musées se trouvent dans des bâtiments patrimoniaux désignés, la gestion des affectations budgétaires pourrait passer par le Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement.

Q6 Avez-vous des idées sur des voies à suivre pour les musées n'incluant pas l'augmentation du financement ou des ressources fournies par la ville? Veuillez indiquer les options ou les solutions de rechange que vous souhaitez proposer.

- Réduire de 1 % les remboursements d'impôts sur les divertissements accordés à des organisations comme True North et réorienter une partie de ces revenus vers les musées.

- Envisager l'augmentation des taxes foncières et réorienter une partie de ces revenus vers les musées.

- Envisager des cotisations sur les salaires versés par les employés municipaux (le Service de police de Winnipeg perçoit des cotisations obligatoires de ses membres pour son musée).

- Nous ne pourrions fonctionner longtemps sans augmentation du financement; le fonctionnement des musées nécessite un financement stable et pluriannuel avec une augmentation minimale au titre du coût de la vie. Si aucun financement accru n'est possible, la Ville doit analyser comment elle pourrait augmenter le soutien à l'interne afin de réduire les responsabilités actuelles du conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface avec les niveaux de financement accessibles.

Page 3

Q7 Souhaitez-vous ajouter autre chose?

1. PRÉCISION SUR LES DEGRÉS DE SATISFACTION SÉLECTIONNÉS DANS LE TABLEAU

Les niveaux de financement actuels de mon organisation sont suffisants :

Entièrement en désaccord – Les niveaux de financement actuels n'ont pas augmenté depuis près de 10 ans. Les coûts de fonctionnement ont changé au cours de la dernière décennie, notamment en ce qui a trait aux besoins informatiques, aux besoins en matière de sauvegarde, de bases de données, de maintenance du réseau, de marketing efficace et de médias sociaux, au besoin d'être toujours plus présent sur une variété de plateformes afin d'être concurrentiel, d'avoir une voix, de rester pertinent et de générer des revenus.

Les niveaux actuels de soutien administratif (entretien, réponse aux questions) sont suffisants pour mon organisation et ne devraient pas être modifiés :

1) Entièrement en désaccord – en ce qui concerne les exigences relatives au bâtiment, les questions juridiques, la communication, le 311 (tables de pique-nique, arbres).
2) D'accord – en ce qui concerne les finances, les ressources humaines, le Programme des avantages sociaux des employés municipaux de Winnipeg, la vidéosurveillance, la sécurité et la surveillance, les assurances.

Le système actuel de subventions aux musées fonctionne efficacement :

Entièrement en désaccord –

1. Le processus actuel entourant les accords de subvention de fonctionnement n'est pas efficace : il dépend de la date du dépôt du budget, qui peut être considérablement repoussée certaines années, notamment à la suite d'une élection. Les erreurs ou omissions dans les ébauches d'accords de subvention retardent encore le processus (il nous faut donc exercer une vigilance accrue pour nous assurer que l'accord respecte les règlements actuels et les accords précédents, ou qu'il a une valeur légale). L'année dernière, l'accord a été envoyé par courrier ordinaire et non par messagerie, ce qui a encore retardé les signatures. Ces retards créent des problèmes de liquidités quand le processus se prolonge au-delà de la mi-avril (début mai 2019, nous étions à la veille de devoir licencier du personnel, car le retard était important). En outre, quand les subventions sont générées par les organismes de financement, elles sont versées dès que le budget est déposé et que l'approbation est obtenue; de notre côté, nous devons « facturer » une subvention (et attendre ensuite 30 jours son paiement), ce qui retarde encore le processus et n'est pas une pratique exemplaire ailleurs; les fonds devraient simplement être versés dès l'approbation obtenue. Le premier paiement en janvier, si aucun budget n'est adopté, nous fournit des liquidités; dépasser la mi-avril sans un 2e versement crée des problèmes de liquidités (puisque nous sommes tenus de donner aux employés un préavis de licenciement de 14 jours en vertu de la convention collective du SCFP), coïncidant avec la saison ayant la programmation la plus chargée et où la quantité de matériel à acheter est la plus grande.
2. Exiger de votre conseil d'administration, qui n'a aucun statut légal en dehors de la Ville (et qui est également entièrement assuré par la Ville), qu'il signe un accord avec vous en votre nom pour obtenir des fonds de fonctionnement (afin de gérer et de faire fonctionner le musée en votre nom) n'est pas efficace. Nous nous demandons même si cette exigence est légale et exécutoire...

Le Conseil des arts de Winnipeg serait un bon choix pour la gestion du financement des musées :

Entièrement en désaccord –

1. Le Conseil des arts de Winnipeg doit composer avec ses propres problèmes financiers et se concentrer sur ce qu'il fait de mieux : être un organisme novateur de services dans le domaine des arts, qui répond aux besoins de Winnipeg.
2. Le fait que le Conseil des arts de Winnipeg soit une organisation culturelle ne signifie pas qu'il comprend les musées patrimoniaux municipaux qui fonctionnent également dans des bâtiments patrimoniaux.
3. Le Conseil des arts de Winnipeg n'est pas responsable de la capacité générale du conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface à remplir son mandat. Le soutien au fonctionnement n'est qu'un des éléments qui permettent la réussite annuelle du musée. Un processus de sélection anonyme par jury pourrait compromettre la capacité de la Ville à fournir ce service public/de base au cours d'une année donnée.

Une politique et un processus visant à distribuer les fonds actuels au moyen d'un processus par jury profiteraient à mon organisation :

Pas du tout d'accord – Nos musées patrimoniaux municipaux fonctionnant dans des bâtiments patrimoniaux appartenant à la Ville ou loués par celle-ci sont très petits, ils ne seraient pas en mesure de maintenir le niveau de roulement d'experts et de pairs nécessaire pour des processus par jury efficaces et diversifiés. Les déplacements et l'hébergement d'experts comparables provenant de l'extérieur seraient trop coûteux pour la taille de l'enveloppe.

Une entente de location ou un bail officiel conclu avec la ville de Winnipeg profiterait à mon organisation :

Incertain – Premièrement, nous ne sommes pas une « organisation ». Deuxièmement, la Ville a signé un bail de 99 ans renouvelable pour ce bâtiment, qui ne permet pas la sous-location et est lié à l'exploitation d'un musée par la Ville. Toutefois, une détermination officielle des responsabilités et une description des relations juridiques seraient très utiles.

2. ACCÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE DE SAINT-BONIFACE AUX RESSOURCES DE LA VILLE

Il est essentiel qu'en plus de son budget de fonctionnement annuel, le conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface continue de s'associer aux différents services de la ville pour assurer la réalisation de son mandat et la prestation du service public. Actuellement (et cette liste n'est nullement exhaustive), les services suivants travaillent avec nous en tant que collègues dans des circonstances et à des fins diverses :

- Service des finances générales (taxation, gestion des risques, direction des Finances)
- Gestion de la paie
- Services informatiques (planification de la technologie, etc.)
- Bureau du greffier
- Services communautaires
- Gestion du matériel
- Service à la clientèle et des communications
- Service municipal de l'hébergement
- Publicité
- Bâtiments historiques
- Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement
- Direction des normes environnementales
- Services de police et d'incendie
- Programme des avantages sociaux des employés municipaux de Winnipeg (régime de retraite, prestations d'invalidité de longue durée, PAE, etc.)
- HUB (avantages sociaux, au nom de la Ville)
- Relations de travail
- Services juridiques
- 311 (arbres, tables de pique-nique, aqueduc)

3. LA GESTION DES SUBVENTIONS NE RÉSOUT PAS TOUS LES PROBLÈMES

Comme nous l'avons expliqué précédemment, la gestion des subventions ne représente qu'une petite partie de ce dont le musée a besoin pour fonctionner. Nous sommes fatigués d'être traités comme une entité externe, ce que nous ne sommes pas. Nous sommes très déçus par le manque d'information sur les musées municipaux dans le rapport sur les tendances communautaires et le rendement (pour le budget de 2020). Nous soumettons nos données par l'entremise de rapports annuels et de vérifications chaque année, à la demande de la Ville, mais notre travail et nos réalisations en votre nom relativement à ce service à la communauté ne sont pas compilés ou communiqués à la communauté ou au Conseil municipal aux fins d'examen. Dans la section sur les arts, l'éducation et la culture, aucun objectif clé n'est indiqué pour les musées; on ne mentionne pas non plus les musées municipaux dans les statistiques sur les niveaux de service. C'est un exemple d'une autre lacune, distincte du processus d'octroi de subventions, mais qui doit tout de même être corrigée. La recommandation du groupe de travail était d'établir une forme de carrefour au sein de la structure de la Ville afin de régler également toutes ces autres questions...

Je vous remercie pour cette occasion de vous faire part de quelques réflexions avant la consultation.

Nº 4

REMPLI

Consignateur : Lien Web 1 (Lien Web)
Début : Jeudi 2 avril 2020 13 h 24 min 52 s
Dernière modification : Jeudi 2 avril 2020 13 h 59 min 30 s
Temps passé : 0 h 34 min 37 s
Adresse IP : 142.161.118.146

Page 1

Q1 Quel est votre titre?

Présidente

Q2 Quelle organisation représentez-vous?

St James Assiniboia Pioneer Association

Page 2

Q3 Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les énoncés suivants.

Les niveaux de financement actuels de mon organisation sont suffisants.	**En désaccord**
Les niveaux actuels de soutien administratif (entretien, réponse aux questions) sont suffisants pour mon organisation et ne devraient pas être modifiés.	**En désaccord**
Le système actuel de subventions aux musées fonctionne efficacement.	**En désaccord**
Une approche plus cohérente de la gestion des subventions aux musées serait la bienvenue.	**Entièrement d'accord**
Le Conseil des arts de Winnipeg serait un bon choix pour la gestion du financement des musées.	**Entièrement en désaccord**
Une politique et un processus visant à distribuer les fonds actuels au moyen d'un processus par jury profiteraient à mon organisation.	**En désaccord**
Une entente de location ou un bail officiel conclu avec la ville de Winnipeg profiterait à mon organisation.	**Entièrement d'accord**

Q4 De quoi votre organisation a-t-elle besoin pour réussir? Veuillez donner votre avis, notamment sur les ressources ou le soutien nécessaires qui peuvent être spécifiques à votre organisation.

Nous avons besoin d'un financement stable, équitable et adéquat sur lequel nous pouvons compter. Actuellement, nous sommes financés au même niveau qu'en 2010, bien que la Ville ait augmenté ses exigences relatives aux rapports financiers et à l'assurance. De plus, les coûts de fonctionnement ont augmenté considérablement.
Même si notre contrat avec la Ville stipule que nous ne sommes responsables que des coûts de fonctionnement et d'entretien, on nous dit que nous sommes également responsables de la collecte de fonds pour les activités d'investissement. Actuellement, nous nous préparons à mettre en place un plan de collecte de fonds pour remplacer ou réparer notre vanne de vidange et notre roue hydraulique, qui ont été endommagées ou enlevées par la glace sur le ruisseau Sturgeon il y a deux ans. Notre conseil d'administration est composé exclusivement de bénévoles qui déploient déjà des efforts surhumains pour garder le moulin ouvert et fournir les services requis à notre communauté et à la Ville. Nous n'avons ni l'expertise ni le temps d'organiser une grande campagne de financement pour réparer un bâtiment appartenant à la Ville, surtout lorsque notre contrat stipule que la Ville en est responsable.
Nous avons actuellement un musée qui présente le fonctionnement d'un moulin à farine mû par énergie hydraulique, sans vanne de vidange ni roue hydraulique en état de fonctionner. L'année dernière, le conseiller municipal Gillingham a dû utiliser des fonds du LDR pour nous permettre de moderniser notre éclairage et de rendre le bâtiment conforme aux normes.

Q5 Avez-vous une idée ou une suggestion concernant le processus de gestion des fonds de subventions?

Notre groupe de six musées appartenant à la Ville a présenté une proposition au Conseil municipal l'automne dernier. Cette proposition n'était pas parfaite, mais c'était de loin la façon la plus raisonnable et la plus facile de gérer les fonds, et même toutes les transactions des musées. Il faudrait pour cela utiliser l'employée de la Ville, qui devrait être réaffectée, à titre de messager unique assurant une communication uniforme entre les musées et la Ville. Elle connaît très bien les musées et s'avérerait sans doute une ressource très précieuse. Actuellement, nous devons traiter avec un certain nombre d'employés municipaux, et il est souvent difficile et long de trouver la bonne personne-ressource. Étant donné qu'elle est déjà employée par la Ville, il ne serait plus nécessaire de dépenser des fonds précieux pour la gestion du financement des musées.

Q6 Avez-vous des idées sur des voies à suivre pour les musées n'incluant pas l'augmentation du financement ou des ressources fournies par la ville? Veuillez indiquer les options ou les solutions de rechange que vous souhaitez proposer.

Il semble que les conseils d'administration des musées devront essayer à l'avenir d'obtenir du financement auprès d'entreprises pour compléter le modèle de financement de la Ville. Étant donné que notre économie est en perte de vitesse, ce serait une tâche très difficile, surtout à court terme (cinq prochaines années).

Page 3

Q7 Souhaitez-vous ajouter autre chose?

Il s'agit d'un problème très complexe, chaque musée ayant un accord de financement différent avec la Ville. Un groupe de travail pourrait-il être mis en place pour essayer de trouver un modèle qui serait équitable et uniforme pour les six musées? Cela fait, peut-être qu'un plan équitable pourrait être élaboré afin de contribuer à la production du financement nécessaire au fonctionnement de ces installations.

Nº 5

REMPLI

Consignateur : Lien Web 1 (Lien Web)
Début : Mardi 7 avril 2020 10 h 27 min 50 s
Dernière modification : Mardi 7 avril 2020 15 h 7 s
Temps passé : 4 h 32 min 16 s
Adresse IP : 207.161.127.227

Page 1

Q1 Quel est votre titre?

Directrice générale/conservatrice en chef

Q2 Quelle organisation représentez-vous?

The Historical Museum of St. James-Assiniboia Inc.

Page 2

Q3 Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les énoncés suivants.

Les niveaux de financement actuels de mon organisation sont suffisants.	**Entièrement en désaccord**
Les niveaux actuels de soutien administratif (entretien, réponse aux questions) sont suffisants pour mon organisation et ne devraient pas être modifiés.	**D'accord**
Le système actuel de subventions aux musées fonctionne efficacement.	**Neutre**
Une approche plus cohérente de la gestion des subventions aux musées serait la bienvenue.	**Entièrement d'accord**
Le Conseil des arts de Winnipeg serait un bon choix pour la gestion du financement des musées.	**Neutre**
Une politique et un processus visant à distribuer les fonds actuels au moyen d'un processus par jury profiteraient à mon organisation.	**Neutre**
Une entente de location ou un bail officiel conclu avec la ville de Winnipeg profiterait à mon organisation.	**D'accord**

Q4 De quoi votre organisation a-t-elle besoin pour réussir? Veuillez donner votre avis, notamment sur les ressources ou le soutien nécessaires qui peuvent être spécifiques à votre organisation.

Un financement équitable, fiable et uniforme de la Ville pour notre fonctionnement tout au long de l'année en ce qui a trait à la gestion de trois bâtiments appartenant à la Ville (ferme de deux étages de construction à ossature-bois dite de la rivière Rouge, à désignation municipale et provinciale, érigée en 1856, premier bâtiment municipal du district d'Assiniboia érigé en 1911 et galeries en attente d'une désignation, exposition et structure interactive de bois du XIX^{e} siècle).
Il s'agit de trois installations fonctionnant toute l'année.
The Historical Museum of St. James-Assiniboia Inc. reçoit actuellement 7 % du financement total décerné aux musées municipaux. Environ 84 % du montant total des subventions de fonctionnement de la Ville est affecté à deux musées. Les conditions doivent être plus équitables et les fonds ne peuvent pas être affectés en fonction des montants de financement antérieurs, du budget total, des effectifs ou d'un parti pris.
Des frais de location pour les installations de la Ville doivent être imposés à tous les musées municipaux qui reçoivent des subventions de fonctionnement. Les services doivent être les mêmes pour tous les musées, sans exception, car on a noté certaines inégalités dans les montants des droits perçus et les services supplémentaires fournis. Les conditions de concurrence doivent être équitables dans tous les domaines.
Ou bien tous les musées paient des frais de location pour les installations de la Ville sous forme de transfert direct à partir de la subvention de fonctionnement brute accordée, ou bien aucun ne le fait.

Q5 Avez-vous une idée ou une suggestion concernant le processus de gestion des fonds de subventions?

L'idéal serait de revenir à un poste budgétaire du budget d'un service. Ce musée recevait ses fonds de fonctionnement des services communautaires avant 2006 et, par la suite, du Bureau du greffier. Il semble que le Living Prairie Museum, par exemple, ne doit pas se soumettre à un processus par jury pour fonctionner et continue d'être soutenu par un service municipal; ce modèle semble donc fonctionner. Les musées de la police et de la lutte contre l'incendie fonctionnent également bien dans le cadre de leurs modèles, mais ils sont soutenus par le bénévolat et ne doivent pas se soumettre à un processus par jury.
Il faut donc maintenir notre financement par l'entremise d'un service municipal.

Q6 Avez-vous des idées sur des voies à suivre pour les musées n'incluant pas l'augmentation du financement ou des ressources fournies par la ville? Veuillez indiquer les options ou les solutions de rechange que vous souhaitez proposer.

Voici quelques idées variées :
Conserver la base de financement actuelle et ajouter à l'ensemble les musées qui sont financés par des services municipaux. Diviser les fonds destinés aux musées municipaux fonctionnant toute l'année en fonction des statistiques actuelles sur l'assiette fiscale d'une circonscription et du nombre réel de bâtiments ou de ressources historiques appartenant à la Ville – superficie en pieds carrés, etc., en confiant la gestion pour la Ville à un personnel professionnel. Les musées financés par un service municipal doivent également être financés selon les mêmes critères et le même modèle de base de financement que tous les musées appartenant à la Ville. Il peut y avoir une légère variation dans les fonds de fonctionnement, mais la différence doit être minimale et tenir compte des contribuables actuels dans une circonscription donnée. Intégrer une formule de péréquation pour garantir un processus démocratisé, qui peut également s'appliquer aux musées municipaux saisonniers, mais avec des critères de financement quelque peu différents de ceux qui fonctionnent tout au long de l'année. Les critères devraient inclure les collections gérées par des professionnels et l'importance historique des structures.
Certains musées municipaux et non municipaux ont reçu une abondance de fonds, d'autres ont dû trouver des moyens de dépasser les attentes et de survivre en dépit de conditions inéquitables.
Les musées sont classés selon leur taille – petite, moyenne ou grande – en fonction de leur budget, de leur nombre d'employés rémunérés et d'autres facteurs, dont les thèmes abordés. La programmation, le volume de produits ou le nombre de bâtiments et d'objets culturels conservés n'ont pas permis d'équilibrer le financement dans le cadre du modèle du conseil municipal régional de Calgary.
L'augmentation des fonds de fonctionnement de certains musées s'est traduite par une augmentation du personnel rémunéré, des avantages sociaux, etc., et a créé une fausse impression d'abondance tout en imposant des limites aux autres musées.

Au sujet des frais de location des installations municipales :

Maintien du statu quo en ce qui a trait à la gestion des fonds par le personnel de la Ville, mais prendre 25 % du financement total du secteur des musées, y compris le financement provenant d'un service municipal, et créer un fonds pour l'entretien et les services. La formule utilisée actuellement est déjà basée sur des pourcentages, et tous les musées ne reçoivent pas les mêmes services de toute façon. Il en résulte un déséquilibre en matière de services et d'entretien. Les fonds d'urgence destinés aux ressources historiques appartenant à la Ville sont déjà fournis par différentes sources.

Page 3

Q7 Souhaitez-vous ajouter autre chose?

Restez en bonne santé pendant cette période difficile de notre histoire.

Annexe B – Ordre du jour de la réunion

GESTION DU SOUTIEN AUX MUSÉES

Ordre du jour de la réunion

Avril 2020

Les musées jouent un rôle important en s'assurant que le passé est reconnu et commémoré. La Ville a fourni un soutien financier et administratif à un certain nombre de musées de la collectivité, soit le Musée de Saint-Boniface Museum, le Musée historique de Transcona, le Musée historique de St. James-Assiniboia, le musée Ross House, la Maison-Musée de Seven Oaks et le musée Grant's Old Mill. Fin 2019, l'administration municipale a été chargée de consulter les intervenants sur les options et les solutions de rechange et de fournir un rapport écrit au Comité d'orientation permanent de la sûreté, des services communautaires et des parcs.

Objet de la réunion :

- Présenter le contexte du récent rapport administratif adopté par le Conseil municipal en décembre 2019.
- Discuter des manières dont la Ville peut fournir efficacement un soutien financier et administratif.

Ordre du jour

1. Introduction
2. Contexte
3. Examen des réponses au questionnaire
    a. Commentaires sur le système actuel
    b. Idées de voies à suivre
    c. Discussion et précisions supplémentaires sur les réponses
4. Sommaires des points clés
5. Prochaines étapes et conclusion

Annexe C – Notes de réunion

Réunion des intervenants portant sur la gestion du soutien aux musées : Musée Grant's Old Mill

Lieu :	Réunion à distance : Microsoft Teams	**Date :** 14 avril 2020 **Heure :** 11 h à midi	
Participants	Reg Sims (RS)		St James Assiniboia Pioneer Association (musée Grant's Old Mill)
	Marc Lemoine (ML),		Ville de Winnipeg
	Destiny Watt (DW),		Ville de Winnipeg
	Leah Cowan (LC),		Ville de Winnipeg
	Morgan Vespa (MV)		Ville de Winnipeg
	Tamara Pomanski (TP)		Ville de Winnipeg

Notes de réunion

1. **Introduction**

2. **Contexte**

ML : Le musée a-t-il reçu le contrat?

RS : Il ne l'a pas encore reçu. L'adresse du musée est une adresse de domicile. Le musée est fermé pendant quatre à cinq mois par année.

TP : Le contrat devrait arriver bientôt.

ML : Ce processus provient du comité des musées et il s'est achevé. Nous avons rencontré les musées et tenté de définir de prochaines étapes. L'une d'entre elles est un modèle d'organisme de service spécial (OSS). Il a été soumis au Comité d'orientation permanent, puis à l'administration municipale. Le modèle d'OSS a été davantage conçu pour des cas où des fonctions au sein de la Ville sont en concurrence avec le secteur privé et génèrent des revenus. Le Conseil municipal a pris en compte les commentaires des musées et a demandé la participation des musées pour essayer de comprendre un modèle différent qui pourrait fonctionner. La Ville a demandé des réponses au questionnaire afin d'obtenir des commentaires sur les besoins. Nous assurons le suivi de cette réunion afin d'obtenir des précisions supplémentaires et de nous assurer de ne rien manquer. Ensuite, nous compilerons l'information issue des réunions et du questionnaire et la transmettrons directement au Conseil municipal afin qu'il puisse comprendre les besoins les plus pressants selon les représentants des musées.

RS : Je pense que c'est le bon moment pour apporter un certain changement et trouver quelque chose qui fonctionnera mieux pour tous les musées et pour la Ville. La Ville a reçu une copie du plan B que les musées ont envoyé. Tous les plans auraient des problèmes, parce que chacun des musées est financé de manière distincte et que tout est différent. Nous pourrions avoir l'occasion de trouver une méthode de financement équitable et plus simple. Le moment semble être approprié pour proposer un meilleur modèle, plus équitable et plus facile à maintenir.

ML : Je veux favoriser le dialogue et je comprends que les musées sont à la recherche de financement, tout comme la Ville. Nous voulons un moyen qui fonctionne pour la Ville et les musées afin de faire avancer ce processus avec les ressources disponibles.

3. Examen des réponses au questionnaire

a. Commentaires sur le système actuel

Les niveaux de financement actuels de mon organisation sont suffisants. (Réponse : En désaccord)

RS : Je ne connais aucune organisation qui pense que son financement est suffisant. Les niveaux de financement ont été fixés en 2010 et sont restés assez constants depuis. Il n'y a pas moyen de se mettre d'accord, car tous les coûts ont augmenté et le fardeau imposé aux musées est de plus en plus lourd. Ils doivent dépenser chaque année pour l'examen financier, en plus de 1 500 $ à 1 700 $ en assurances. La subvention de fonctionnement aide à payer les étudiants l'été, mais le salaire minimum a augmenté et ils doivent donc être mieux payés.

Les niveaux actuels de soutien administratif (entretien, réponse aux questions) sont suffisants pour mon organisation et ne devraient pas être modifiés. (Réponse : En désaccord)

RS : Il a parfois été difficile d'obtenir une réponse des employés municipaux. J'ai passé du temps au gouvernement fédéral, et si je ne répondais pas à un courriel ou à un appel téléphonique dans les deux jours ouvrables, j'avais des problèmes. Je peux maintenant passer des semaines ou des mois sans recevoir de réponse.

ML : Quels types de questions posez-vous?

RS : Je ne veux pas donner de noms précis, je parle de la vue d'ensemble. Je dois aller voir le conseiller municipal Gillingham pour obtenir une réponse de l'administration municipale. Je dois demander une rencontre en personne pour obtenir des réponses.

ML : Est-ce qu'il y a des problèmes liés au bâtiment?

RS : Oui, l'entretien du bâtiment doit être plus fiable. Le technicien est fiable pour les petits problèmes. Récemment, il a fallu améliorer l'éclairage. La mouture du grain et de la farine crée des inquiétudes, car le résultat est combustible. J'ai pu obtenir des fonds du Land Dedication Reserve afin d'améliorer l'éclairage.

ML : Le Conseil municipal a écarté la plupart des recommandations, mais a demandé à l'administration municipale d'examiner les accords concernant les bâtiments de chacun des musées. J'espère que cela permettra à chacun de comprendre ses responsabilités et celles de la Ville.
Tous les problèmes ne seront pas résolus, mais ça devrait faciliter les choses.

RS : La plupart des petites choses ne représentent pas un problème. Nous parlons des choses plus importantes (vanne de vidange, roue hydraulique). Il est difficile de montrer un moulin à énergie hydraulique du 19e siècle sans ces éléments fonctionnels. On nous dit de trouver de l'argent pour réparer ces éléments. Le contrat stipule que tout ce qui concerne le bâtiment

relève de la responsabilité de la Ville. Le musée fonctionne grâce à des bénévoles qui font de leur mieux pour garder les portes ouvertes et maintenir la programmation. Obtenir 100 000 $ à l'aide d'une collecte de fonds est extrêmement difficile.

Le système actuel de subventions aux musées fonctionne efficacement. (Réponse : En désaccord)

RS : Sans conseil des musées, aucun système n'est en place. Nous n'avons pas aimé la proposition de faire gérer le financement par le Conseil des arts de Winnipeg. Le processus serait trop subjectif, il dépendrait de la relation entretenue avec le Conseil des arts. J'aime le plan B parce que le processus serait toujours sous le contrôle de la Ville, et il y aurait plus d'équité, sans le parti pris possible d'un conseil tiers.

Une approche plus cohérente de la gestion des subventions aux musées serait la bienvenue. (Réponse : Entièrement d'accord)

RS : Il est très difficile de planifier sans connaître le financement prévu pour l'année suivante ou les imprévus qui peuvent survenir.

ML : Le Conseil municipal a approuvé un budget pour quatre ans. Il faut l'approuver chaque année, mais il offre aussi une certitude pour les quatre prochaines années. La subvention restera la même pour les quatre prochaines années.

RS : Il est important de pouvoir préparer l'avenir. Les demandes de subvention demandent toujours des budgets. Je tiens à préciser qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement. Il est possible d'obtenir de petites subventions d'autres sources, mais les fonds qui permettent de garder les portes ouvertes et d'assurer les services essentiels proviennent de la Ville, c'est pourquoi nous avons besoin d'uniformité.

ML : C'est sujet à changement, mais je serais surpris que ça change.

b. <u>Idées de voies à suivre</u>

Le Conseil des arts de Winnipeg serait un bon choix pour la gestion du financement des musées (Réponse : Entièrement en désaccord)

RS : Voir la réponse ci-haut.

Une politique et un processus visant à distribuer les fonds actuels au moyen d'un processus par jury profiteraient à mon organisation (Réponse : En désaccord))

RS : Un processus par jury peut devenir une course à la popularité qui récompense la saveur du jour ou de l'année. Il peut récompenser la notoriété, et le jury peut ne pas être au courant de tout ce qui se passe. Il nous faut un budget fixe sur lequel on peut compter.

Une entente de location ou un bail officiel conclu avec la ville de Winnipeg profiterait à mon organisation. (Réponse : Entièrement d'accord)

RS : C'est logique pour tout le monde. Tout le monde doit respecter certaines lignes directrices et doit connaître ces lignes directrices.

c. <u>Discussion et précisions supplémentaires sur les réponses</u>

De quoi votre organisation a-t-elle besoin pour réussir?

RS : Besoin d'un financement stable, équitable et adéquat. Au minimum, il doit être stable et équitable. Nous avons besoin de remplacer l'équipement. Les bénévoles ne savent pas comment

gérer des collectes de fonds importantes. Nous pouvons demander d'autres subventions, et des subventions provinciales et fédérales. Les ressources accessibles diminuent, notamment le financement discrétionnaire.

Avez-vous une idée ou une suggestion concernant le processus de gestion des fonds de subventions?

RS : Nous avons proposé que l'employée actuelle de la Ville (Alanna du Musée de Transcona), déjà payée par la Ville, soit notre personne-ressource, et qu'elle relève des services de bibliothèque. Ce service a des collections, des programmes et des contacts avec la communauté. Ça nous semble être la solution la plus viable. C'était le meilleur plan que nous pouvions élaborer compte tenu du temps dont nous disposions.

Avez-vous des idées sur des voies à suivre pour les musées n'incluant pas l'augmentation du financement ou des ressources fournies par la ville?

RS : Beaucoup de musées vont devoir chercher à obtenir un financement communautaire. Ils ont déjà cherché à obtenir des dons de la communauté pour les aider à financer leurs activités. Ils ont établi d'assez bons contacts en février et mars. Il va falloir que la communauté se responsabilise davantage pour aider à financer certaines de ces choses.

ML : Cette année sera étrange en raison de la pandémie.

RS : Chaque année, nos coûts les plus importants concernent le salaire de quatre étudiants l'été. Nous obtenons des fonds de Jeunesse Canada au travail et d'Emplois d'été Canada. Ça ne représente que la moitié de leur salaire. Nous devons payer le reste (15 000 $ à 20 000 $). Il faut obtenir des fonds de la province et à l'échelle locale, puis recueillir des dons.

D'autres commentaires?

RS : Un groupe de travail. Un groupe de musées a répondu à un questionnaire pour constater les différences entre les contrats. Certains doivent payer des frais d'utilisation. Je ne pense pas qu'il faut changer le financement des musées, mais il faut s'occuper de la gestion des bâtiments. Qui devrait remplacer les principaux éléments du bâtiment?
Le contrat devrait préciser que nous sommes responsables de l'entretien courant, mais pas des projets d'immobilisations? Nous saurions alors qui est responsable de quoi. Si le musée Ross House a soudainement besoin d'un toit, doit-il faire une collecte de fonds, ou est-ce que la Ville doit remplacer le toit?
J'ai été surpris de constater les différences entre les contrats. Je suis allé à l'une des réunions du conseiller municipal Pagtakhan avec les musées et j'ai discuté des différences entre les contrats. C'était renversant de voir l'ampleur de ces différences. Il faut corriger cette situation pour assurer une meilleure transparence.

ML : Je suis d'accord, et les représentants d'un bon nombre de musées l'ont mentionné. Les accords sont ancrés dans l'histoire et ont toujours été différents. Nous avons maintenant une bonne occasion d'améliorer l'uniformité ou de mieux faire comprendre la raison des différences. Il faut s'assurer que tout le monde comprend les services accessibles afin d'accéder à ceux dont il a besoin.
RS : Des citoyens appellent les conseillers municipaux pour leur demander pourquoi les musées ne sont pas réparés. Le conseiller Gillingham participe à de nombreuses réunions du conseil d'administration et explique beaucoup de choses. Les gens ne comprennent pas toujours pourquoi les musées ne sont pas traités de manière uniforme.

4. Sommaires des points clés

RS : Nous avons abordé la plupart des préoccupations, mais nous voulons profiter de cette occasion pour améliorer le système. Nous avons l'occasion d'améliorer les choses pour toutes les parties concernées. C'est peut-être une bonne occasion à saisir.

ML : Nous ne réglerons peut-être pas tous les problèmes à court terme, mais nous pouvons aller dans la bonne direction.

5. Prochaines étapes et conclusion

ML : J'organiserai mes notes et les enverrai aux participants. Je fournirai le questionnaire et ces notes aux élus, avec des recommandations sur la marche à suivre. Je vous remercie d'avoir participé.

RS : Merci d'avoir pris le temps.

GESTION DU SOUTIEN AUX MUSÉES
Réunion des intervenants : The Historical Museum of St. James-Assiniboia Inc.

Lieu :	Réunion à distance : Microsoft Teams	**Date :** 8 avril 2020 **Heure :** 10 h 30 à 11 h 30	

Participants	Bonita G. Hunter-Eastwood (BHE)	The Historical Museum of St. James-Assiniboia Inc.
	Barry Hillman (BH)	The Historical Museum of St. James-Assiniboia Inc.
	Marc Lemoine (ML)	Ville de Winnipeg
	Destiny Watt (DW)	Ville de Winnipeg
	Leah Cowan (LC)	Ville de Winnipeg
	Morgan Vespa (MV)	Ville de Winnipeg
	Tamara Pomanski (TP)	Ville de Winnipeg

Notes de réunion

1. <u>Introduction</u>

ML : Nous rencontrons les musées pour comprendre leur portefeuille. Nous pouvons ainsi recueillir de l'information, et les musées peuvent donner leur point de vue.

Le budget de 2020 a été adopté, il prévoit un budget pour quatre ans. Les subventions pour 2020 à 2023 se situeront au niveau de 2019. Le service juridique devrait fournir une ébauche de contrat. Le greffier a approuvé la copie papier. Veuillez indiquer où le contrat doit être envoyé.

2. <u>Contexte</u>

ML : Le comité des musées a recommandé certains changements, dont l'adoption d'un modèle d'OSS. Le rapport a été transmis à l'administration municipale et au bureau de la direction municipale. Rapport de Destiny et Marc au Comité d'orientation permanent avec d'autres suggestions, car un modèle d'OSS ne fonctionnerait pas dans ce cas. Les représentants des musées ont exprimé leur point de vue pendant la réunion tenue à la suite du rapport.

Le Conseil municipal a adopté quelques recommandations, notamment des accords juridiques uniformes pour les musées. Les musées se trouvent dans des bâtiments de la Ville, et le contact porte sur les bâtiments de la ville; mise en place d'un cadre des responsabilités, portant notamment sur les frais. Nous espérons que ce cadre sera mis en place en 2020.

Le Conseil a demandé à l'administration municipale de communiquer avec les musées et de réunir tout le monde pour découvrir les besoins des musées et trouver une solution qui fonctionne à la fois pour les musées et l'administration municipale.
À l'issue des réunions, nous rédigerons un rapport qui inclura les résultats afin que les décideurs puissent comprendre l'opinion des musées. Nous communiquerons au musée les notes prises pendant la réunion, et ces notes seront également transmises aux personnes pertinentes pour faire connaître les besoins avec précision.

BHE : Merci pour cette occasion. J'ai dit plusieurs fois que nous avons besoin d'un traitement équitable et juste afin de fonctionner pleinement et complètement. Les niveaux de financement sont faibles par rapport aux sommes accessibles. Nous comprenons que le financement est déterminé. Nous allons nous en contenter, et nous sommes satisfaits de nos relations avec l'administration municipale. Nous n'avons éprouvé aucun problème. Les situations que nous avons signalées ont toujours été réglées, et nous avons eu des réponses à nos questions. Nous aimerions pouvoir figurer à une ligne budgétaire. Ayant une longue expérience, nous préférerions un processus qui passe par le personnel de la Ville plutôt qu'un processus par jury. Les musées sont tous très différents. Le conseil aimerait donc que chaque musée soit traité différemment.

3. Examen des réponses au questionnaire

a. Commentaires sur le système actuel

Les niveaux de financement actuels de mon organisation sont suffisants (Réponse : Entièrement en désaccord)

BHE : Le financement a baissé jusqu'aux niveaux de 1990. Nous sommes à la merci des décisions du Conseil municipal de 2005. Nous n'avons pas obtenu l'augmentation demandée. Le musée propose des programmes éducatifs, notamment pour les écoles, les personnes âgées et les personnes ayant des besoins particuliers. Le musée est rattaché au Musée canadien pour les droits de la personne. Nous avons survécu et prospéré grâce à des solutions créatives, notamment une tournée de présentation d'antiquités visant à recueillir des fonds. Le musée a fait tous les efforts possibles. Mais nos efforts ne changent rien à notre niveau de financement, et c'est une partie du problème. Le musée est hébergé dans un bâtiment appartenant à la Ville et comprenant trois structures, ce qui représente beaucoup de travail de conservation. Nous avons besoin d'un niveau de financement équitable. D'un autre côté, nous sommes réalistes. La dernière chose que nous voulons, c'est que le financement diminue encore. Une solution de financement équitable serait idéale.

ML : Le Conseil municipal est passé à un modèle de financement sur quatre ans, dans le but de fournir une certaine sécurité aux services et aux bénéficiaires de subvention. Le Conseil a approuvé les subventions jusqu'en 2023. Il s'agit de mettre toutes les chances de notre côté : ce sera toujours sous réserve d'une approbation annuelle.

BHE : C'est prometteur et chaque année, nous attendrons avec impatience que ce soit approuvé.

Les niveaux actuels de soutien administratif sont suffisants (Réponse : D'accord)

BHE : On pourrait même dire « Entièrement d'accord ». Aucune plainte à formuler, tout va très bien pour nous. Je préfère cela parce qu'il y a de la souplesse, des politiques, des mesures de contrôle, des processus. Nous avons confiance en ce processus, il ne sera jamais soumis à d'autres partis pris.

DW : Il existe un certain nombre de musées qui n'ont pas conclu d'entente de location ou d'utilisation avec la Ville. Pensez-vous que cette entente peut expliquer le fait que vous êtes plus satisfaits que les autres? L'entente d'utilisation définit-elle clairement les

responsabilités des parties?

BHE : Je pense que c'est une bonne chose et que chaque musée devrait conclure une entente. Ça fonctionne et il y a d'autres organisations qui réussissent quand même à obtenir des fonds auprès de la Ville pour faire des travaux, alors tout le monde semble avoir une situation différente. Nous avons un bail depuis 1985, ce qui est une bonne chose. C'est probablement une bonne idée.

Le système actuel de subventions aux musées fonctionne efficacement (Réponse : Neutre – Réponse changée pour D'accord).

BHE : Le système fonctionne bien si nous examinons le système actuel, le contrat, le rapport annuel, les finances, tout fonctionne bien par l'intermédiaire du greffier ou du personnel de la Ville. Le contrat, le rapport annuel, les finances et tout le reste fonctionnent bien grâce au greffier ou au personnel de la Ville.

Une approche plus cohérente de la gestion des subventions aux musées serait la bienvenue (Réponse : Entièrement d'accord).

BHE : Nous pensons à un comité d'examen par les citoyens. Nous aimerions avoir les mêmes processus administratifs. S'il y avait un moyen de réévaluer les besoins et de répartir l'argent de manière plus uniforme et cohérente, ce serait l'idéal.

BH : Ce que nous examinons, c'est l'aspect financier; ne pas savoir d'année en année si le financement sera réduit ou s'il y aura une augmentation des frais de location des installations municipales (ce qui équivaut à une réduction du financement).

BHE : Toute augmentation des frais de location pour notre musée signifie une forte réduction des fonds de fonctionnement. Dans d'autres musées, qui reçoivent une subvention brute au montant plus élevé, cela ne nuirait pas autant à leurs résultats.

BH : Si certains musées ne paient pas les frais de location des installations municipales, lorsqu'ils obtiennent une augmentation de leur financement, c'est réellement une augmentation. Nous avons les mains liées par nos frais de location, alors les règles de jeu ne sont pas équitables.

BHE : Il y a peut-être un malentendu. Certains musées ont dit qu'ils ne payaient pas de frais de location pour les installations municipales. Il se peut que cette information soit erronée. Il faut que les règles soient uniformes dans tous les domaines.

ML : Oui, c'est juste; c'est différent d'un musée à l'autre. C'est une chose historique; au fil du temps, certains ont été considérés comme des locataires plutôt que comme des bénéficiaires de droits acquis. Transcona paie un loyer et d'autres comme Saint-Boniface et Seven Oaks n'en paient pas. La révision que fera le Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement aidera les locataires à comprendre comment les frais sont calculés. Certains locataires ont un bail à un dollar et d'autres paient le loyer complet; c'est un problème pour la Ville dans son ensemble.

BH : Il faut dire que le musée est satisfait de sa relation avec le poste central de contrôle et qu'il a de bonnes relations avec Ryan et Brad, parce que l'entretien essentiel est pris en charge. La relation est bonne et le délai d'exécution est bon quand le besoin se présente. On pourrait mentionner que lorsque nous avons travaillé avec la Ville et les employés de la Ville, les choses ont été faites plus efficacement qu'avec des entrepreneurs externes. Les entrepreneurs externes coûtent plus cher à la Ville parce qu'ils ne connaissent pas le bâtiment. La Ville doit faire venir quelqu'un pour expliquer à l'entrepreneur externe ce qui a été fait dans le passé.
Il serait plus efficace de confier l'entretien à des employés de la Ville.

BHE : La Ville a été efficace, nous avons été aux prises tout l'été avec des problèmes de

seringues. Le nettoyage a été fait rapidement. Récemment, la Ville a éliminé les poussières d'amiante dans les toilettes, son travail a été satisfaisant.

b. Idées de voies à suivre

Le Conseil des arts de Winnipeg serait un bon choix pour la gestion du financement des musées (Réponse : Neutre)

BHE : Opter pour une évaluation par des pairs dans le cadre d'un processus par jury. C'est peut-être un avantage, mais peut-être pas. Nous n'en sommes pas certains. C'est pourquoi nous sommes neutres. Il est possible que le budget du Conseil des arts de Winnipeg soit réduit.
Le musée a besoin de plus d'information pour se prononcer. Au fil des ans, notre musée a toujours été considéré comme un musée municipal, et nous voulons conserver cette relation avec la Ville. Le Living Prairie Museum a des employés municipaux.

BH : Nous devons obtenir plus de détails sur la proposition relative au Conseil des arts; elle peut être bonne ou mauvaise. Sans connaître les garanties entourant le financement, il est difficile de commenter. Si les besoins du Conseil des arts augmentent, les musées pourraient-ils être exclus du programme de financement? Nous nous sommes penchés sur la question en toute bonne foi, mais nous avons réalisé qu'il nous manque beaucoup d'information.

Une politique et un processus visant à distribuer les fonds actuels au moyen d'un processus par jury profiteraient à mon organisation (Réponse : Neutre)

DW : Voir la réponse ci-dessus, nous ne connaissons pas bien les détails.

Une entente de location ou un bail officiel conclu avec la ville de Winnipeg profiterait à mon organisation. (D'accord)

DW : Voir la réponse ci-dessus

Besoins de notre organisation pour réussir.

BHE : Le financement équitable, uniforme, fiable et facile à obtenir d'une organisation faisant fonctionner toute l'année le musée pour la Ville. Il y a beaucoup de choses à organiser et nous avons fait de notre mieux pour obtenir des fonds. Nous avons établi des partenariats avec des organisations locales, des mini-musées, Canada 150 et des programmes de fin de semaine. Nous avons remporté un prix de Heritage Winnipeg. Nous avons fait nos preuves, mais n'avons pas été récompensés. Nous recevons maintenant les encouragements du Conseil municipal. Nous essayons d'obtenir du financement, notamment auprès d'entreprises, mais nos capacités sont limitées avec un seul employé à plein temps et un conseil d'administration bénévole.

BH : C'est pour ça que nous insistons sur un financement équitable. On peut adopter une vision simpliste des choses en indiquant que certains musées ont des budgets plus importants alors que d'autres ont plus d'effectifs; ce n'est pas une bonne façon de voir les choses, parce que le musée de St. James en fait beaucoup avec des budgets moins importants, il est en mesure d'agir plus rapidement en raison de sa petite taille. Un petit navire peut changer de cap plus rapidement. Il faut évaluer les programmes et ce qui a été fait, et ne pas seulement penser à accorder plus de fonds aux grandes organisations. La décision sur le financement ne doit pas être prise uniquement en fonction de la taille de

l'organisation. D'autres musées peuvent avoir à prendre des décisions difficiles. N'ayant qu'un seul employé, nous ne sommes pas en mesure de réduire le personnel.
Il doit y avoir un moyen équitable de répartir les ressources accessibles entre tous les musées.

ML : Je comprends très bien; vous voulez être évalué sur ce que vous allez faire. Un processus par jury peut comprendre l'évaluation des plans et des ressources nécessaires pour les réaliser. Seriez-vous à l'aise avec un processus par jury?

BH : Ce n'est pas une critique à l'encontre du conseil des musées. Dans un sens, le conseil des musées a été créé sous la forme d'un processus par jury. Nous pensions que ce conseil examinait nos demandes de financement. Nous avons présenté des demandes de financement supplémentaire en expliquant la validité de ces demandes, mais le processus n'a pas changé. Les grands musées qui bénéficient d'un financement plus important reçoivent le même montant, davantage dans certains cas. La grande question concerne l'identité des jurés. Tous ont des partis pris particuliers. Leur décision serait fondée sur ces partis pris. On ne peut pas avoir un processus par jury avec des jurés qui ne connaissent rien au domaine. Un processus par jury nécessiterait une discussion sur l'identité des jurés afin que ça reste impartial. Il faudrait que les décisions se fondent sur les résultats, en privilégiant les musées qui ont fait un bon travail.

BHE : Un des problèmes, c'est qu'avec un processus par jury, il faudrait que les décisions soient rétroactives : les niveaux de financement inéquitables ont créé un fossé. Avec plus d'argent, peut-être pourrions-nous créer des sites Web, monter des campagnes de promotion et de publicité attrayantes? On parlait de ressources partagées il y a 25 ans, mais ça ne semble pas fonctionner. Ce grand fossé et la situation historique du financement ont causé ce problème. Une organisation qui s'est développée serait évaluée sur cette base. Des sources extérieures et des pairs évaluent les bourses aux étudiants.

BH : Avec un processus par jury, il faut tenir compte de la complexité du processus et du nombre d'obstacles à surmonter. Les musées qui ont un personnel plus nombreux pour travailler sur les demandes de subventions auraient un avantage. Avec un seul employé à plein temps, c'est plus difficile. Le processus devrait fournir des renseignements sur le musée, il ne faudrait pas que la présentation d'une demande soit elle-même onéreuse.

BHE : Tout bon musée peut avoir une influence s'il dispose de suffisamment de ressources. Tout dépend des fonds accessibles et d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte. Tous les musées peuvent afficher le même rendement.

BH : Tout cela nous ramène aux exceptions faites au sein de la Ville (Living Prairie Museum et musée de la lutte contre l'incendie). Pourquoi certains musées seraient-ils ciblés? Les règles du jeu ne sont pas équitables : n'excluez pas certaines organisations; d'autres sont favorisées et c'est injuste.

ML : En grande partie, cette situation est liée à des pratiques historiques; chacun a été traité différemment par le passé. C'est une des choses qui pourraient être examinées à long terme. Le processus est plus facile quand les sommes à distribuer deviennent plus importantes.

Idées ou suggestions relatives à la gestion des fonds

Nous avons suffisamment abordé le sujet; il faudrait passer par un service.

Autres voies à suivre possibles

BHE : Tout se résume à la volonté politique. Ce serait plus simple si la Ville examinait chaque circonscription et les recettes fiscales ainsi que la superficie du musée. Cela pourrait être

une solution simple, connaître les revenus générés et le nombre de bâtiments.

c. Discussion et précisions supplémentaires sur les réponses
Souhaitez-vous ajouter quelque chose?

BHE : Le questionnaire était parfait : simple et court, il abordait tout.
BH : Nous avons également discuté de l'incertitude relativement à tout ce qui pourrait se passer une fois la poussière retombée et des répercussions possibles. C'est impossible à prévoir. Il est peu probable que des programmes scolaires soient mis en place, ces programmes seront annulés.
Les autres sources de financement sont en attente.

DW : La Ville est dans la même situation, elle perd des revenus et doit réduire ses programmes, ses activités et ses embauches. Nous sommes tous dans la même situation.

BH : Nous sommes reconnaissants pour les niveaux de financement actuels. Les ajustements apportés ont changé bien des choses.

BHE : Nous sommes reconnaissants pour ce que nous recevons. Merci.

4. **Sommaires des points clés**

5. **Prochaines étapes et conclusion**

ML : Merci de prendre le temps de participer. Le rapport devait être remis en mai ou en juin, nous ne l'aurons probablement pas avant l'automne. Le rapport fournira certaines réponses. Les notes sur la discussion seront communiquées. Si vous avez des commentaires, des corrections peuvent y être apportées. Les décideurs auront maintenant accès à vos commentaires. Pour le reste, il s'agit d'un effort à long terme. Nous vous remercions d'avoir pris le temps.

GESTION DU SOUTIEN AUX MUSÉES
Réunion des intervenants : Musée de Saint-Boniface Museum

Lieu :	Réunion à distance : Microsoft Teams	**Date :** 7 avril 2020 **Heure :** 13 h à 14 h 30	
Participants	Brigitte Bouchard-Morris (BBM)	Conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface	
	Serge Gautron (SG)	Conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface	
	Vania Gagnon, directrice (VG)	Directrice, Musée de Saint-Boniface	
	Marc Lemoine (ML)	Ville de Winnipeg	
	Destiny Watt (DW)	Ville de Winnipeg	
	Leah Cowan (LC)	Ville de Winnipeg	
	Morgan Vespa (MV)	Ville de Winnipeg	
	Tamara Pomanski (TP)	Ville de Winnipeg	

Notes de réunion

1. Introduction

ML : Mise à jour sur les subventions de 2020 – elles ont été approuvées par le Conseil municipal dans le cadre du budget de 2020 (le budget pluriannuel prévoit les mêmes niveaux de financement pendant quatre ans).

VG : Nous avons reçu une ébauche de l'accord de subvention. Pas de différence par rapport à l'année dernière, on pourra donc agir rapidement.

2. Contexte

ML : Le conseil des musées a une suggestion quant à la manière dont les musées pourraient être mieux soutenus. Après consultation, il a proposé un modèle d'OSS.

Le bureau de la direction municipale a été saisi de la question et l'administration municipale a examiné le modèle d'OSS – il s'est avéré que ce modèle ne convient pas, et une autre suggestion a été mise de l'avant au moyen d'un rapport administratif.

Le Conseil municipal a présenté un certain nombre de suggestions et a demandé que l'administration municipale procède à des consultations supplémentaires. Le Conseil a adopté quelques recommandations, dont celle de dissoudre le comité des musées, et a demandé à la Ville d'envisager la mise en place d'une entente de location type. Nous cherchons ainsi à faire comprendre les attentes que les musées peuvent avoir à l'égard de la Ville et ce dont ils seraient responsables par eux-mêmes. Ce projet sera mis en œuvre en 2020 par le Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement.

La réunion d'aujourd'hui a pour but de mieux nous faire comprendre l'opinion des

intervenants du Musée de Saint-Boniface et de passer en revue leurs réponses. Nous voulons que le Conseil municipal comprenne les points de vue du musée. Assurez-vous que nous comprenons bien votre opinion afin que nous présentions une solution qui fonctionne pour la Ville et les musées.

VG : Nous avons essayé de donner des réponses détaillées au questionnaire. Le conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface se préoccupe des relations, du travail qui se fait dans les services pour assurer le succès du musée, pas seulement du flux de l'argent. Certaines choses passent entre les mailles du filet. Si l'objectif est de parler avec d'autres services, ce serait un grand pas en avant pour le musée et sa relation avec la Ville. Le Musée de Saint-Boniface est différent en raison de son statut légal relativement à la Ville.

BBM : Vania l'a bien dit. La relation entre le Musée de Saint-Boniface et la ville est unique. Nous avons une histoire qui oriente la relation à venir.

ML : L'administration municipale veut donner votre point de vue afin que les décideurs disposent de ces informations quand ils prennent leur décision. Vos réponses et les notes de cette réunion seront fournies aux décideurs. Le budget adopté pour quatre ans est susceptible de changer, mais on s'attend à ce que les subventions restent les mêmes de 2020 à 2023.

3. Examen des réponses au questionnaire

a. Commentaires sur le système actuel

Les niveaux de financement actuels de mon organisation sont suffisants (Réponse : En désaccord)

VG : La réponse à la question 7 précise aussi les autres réponses – toutes les explications sont fournies au numéro 7.

D'autres services ont bénéficié d'augmentations en vertu de l'indice des prix à la consommation, mais notre financement a été gelé parce qu'il était géré comme une subvention. Cela s'est produit lorsque nous avons séparé les finances de la Ville afin de pouvoir devenir admissibles à d'autres programmes de financement. Heureux de constater un financement prévu de 450 000 $ pour les quatre prochaines années. Une réduction à ce stade aurait été dévastatrice.

Le musée a les mêmes besoins en matière de technologie et de médias sociaux que n'importe quelle entreprise, mais son budget n'a pas été modifié pour tenir compte de l'augmentation de ces besoins.

Les niveaux actuels de soutien administratif sont suffisants et ne devraient pas être modifiés. (neutre)

VG : D'accord pour certains domaines ou pour certaines tâches, en désaccord pour d'autres.

Certaines relations de travail sont assez solides, et nous n'avons aucun problème à établir des contacts avec différents services. C'est dû soit à la bonne volonté des employés, soit à une personne de la structure organisationnelle. Il y a d'autres services ou domaines avec lesquels le musée a eu des difficultés, ce qui a créé quelques lacunes. Parfois, certains employés peuvent avoir l'impression qu'ils n'ont pas l'autorité nécessaire pour faire quelque chose avec ou pour nous.

Par exemple : Les tables de pique-nique sur le site sont pourries ou dangereuses. Nous

appelons le 311 et on nous répond que le site ne figure pas sur la liste. C’est une perte de temps pour tout le monde.

Notre personnel a éprouvé des difficultés à accéder au Programme d'aide aux employés. Certains employés ont eu des problèmes et on a refusé de les aider. C'est un obstacle plus important à la relation et aux services. Il y a toute une série de problèmes.

Beaucoup de relations fonctionnent très bien (par exemple, la vidéosurveillance, la sécurité et la surveillance). L'ancien directeur était en place depuis 30 ans et entretenait des relations de travail de longue date avec les différents services. Il y a également un roulement de personnel à la Ville et la relation dépend alors de la personne en place, de son ancienneté ou de ce que son prédécesseur lui a dit. Si les renseignements se transmettaient par écrit, tout serait plus facile et plus uniforme.

ML : Nous allons mettre « Entièrement en désaccord » quant aux exigences relatives au bâtiment. Avez-vous des recommandations particulières à ce sujet? Y a-t-il quelque chose que nous pouvons ajouter aux ententes de location?

VG : C'est difficile à dire, car lorsqu'il s'agit des exigences relatives au bâtiment, il y a un élément patrimonial à prendre en compte. La Ville nomme un conseil d'administration ayant une expertise dans différents secteurs. Aucun membre du personnel sur place ou du conseil d'administration n'est un expert-conseil en matière de bâtiments patrimoniaux. La province fournissait auparavant des ressources par l'intermédiaire de la Direction des ressources historiques. La province n'a pas remplacé certains experts-conseils. Alors nous n'avons pas accès à un expert-conseil de confiance en matière d'entretien des bâtiments patrimoniaux. En ce qui concerne l'entretien du bâtiment patrimonial lui-même – le conseil d'administration du Musée de Saint-Boniface est responsable des inspections annuelles, et chaque élément qui doit être réparé nous oblige à puiser dans le budget de fonctionnement. D'autres éléments (comme le système de gicleurs, la peinture du bâtiment) doivent être remplacés, et le conseil n'est pas en mesure d'économiser suffisamment. En tant que directrice, je ne sais pas avec qui je devrais avoir ces discussions pour me préparer.

ML : J'ai entendu ces choses de la part d'autres musées. La Ville essaie de rationaliser la gestion des 900 bâtiments qu'elle possède. Elle essaie de déterminer la façon d'être un bon propriétaire. Le Musée de Saint-Boniface est unique, mais ces plaintes ne le sont pas et, espérons-le, elles pourront être réglées par une entente de location.

Une approche plus cohérente des subventions serait la bienvenue (Réponse : Neutre).

VG : Je ne sais pas vraiment ce que pourrait être une approche plus cohérente. L'approche actuelle est cohérente; elle semble être la même année après année. La question portait peut-être sur l'ensemble des musées de la ville. L'idée de confier les musées non municipaux au Conseil des arts de Winnipeg était judicieuse. Le conseil d'administration n'est pas une organisation séparée et distincte de la Ville. Il est difficile d'obtenir une subvention, car il ne s'agit pas d'une subvention accordée à une organisation externe. Le Musée de Saint-Boniface est unique. Je ne sais pas si d'autres commissions de la ville sont dans la même situation.

ML : D'autres pensent la même chose. La Ville essaie de traiter beaucoup de musées de la même manière, comme des entités tierces. En considérant le conseil d'administration comme autosuffisant. La Ville nomme 200 conseils d'administration par année; des conseils

partiels, etc. Dans de nombreux cas de subventions plus importantes, il y a eu des problèmes avec les organisations qui nomment elles-mêmes les conseils d'administration, certaines choses se sont produites. L'objectif général en nommant des conseils d'administration est de mettre en place un mécanisme afin que le public sache qui y siège. Le conseil prend les décisions concernant le fonctionnement du musée, la manière dont l'argent est dépensé, etc. Dans une certaine mesure, le conseil existe indépendamment.

BBM : L'approche des subventions a été cohérente, mais il peut y avoir des raisons de la repenser. Une approche de gestion des subventions. Le type d'entente pluriannuelle souhaité. Je tiens à souligner ce point.

ML : C'est noté, on ne sait pas encore si ça ira de l'avant. Un budget pour quatre ans offre une certitude, même sans augmentation.

Le Conseil des arts de Winnipeg serait un bon choix pour la gestion du financement des musées (Réponse : Entièrement en désaccord)

VG : Je n'ai besoin de rien ajouter à ma réponse au questionnaire.

Un processus par jury profiterait à mon organisation (Réponse : Entièrement en désaccord)

VG : Dans le cadre d'un processus anonyme, vous ne savez pas qui évalue votre demande. Il s'agit généralement d'organisations du même domaine, mais ces musées municipaux sont tellement uniques qu'il serait difficile de trouver des jurés ayant une expérience similaire; il faudrait peut-être chercher à l'extérieur de la province. Je ne pense pas que ce serait rentable de payer des honoraires et des frais de déplacement et d'hébergement pour ça. Je pense donc qu'il pourrait être désastreux que la Ville laisse des jurés anonymes prendre les décisions en ce qui a trait à notre fonctionnement. Notre plus grande crainte est que l'ensemble des ressources soient partagées avec les autres musées. La Ville a des responsabilités à l'égard des musées municipaux.

b. Idées de voies à suivre

Le système actuel de subventions fonctionne efficacement (Réponse : En désaccord)

VG : J'ai des doutes au sujet de la conclusion d'un accord juridique. La Ville s'occupait auparavant de tous les tenants et aboutissants. Elle était auparavant une bailleuse de fonds, et les différents niveaux de gouvernement peuvent opter pour des ententes pluriannuelles. Quel que soit le nombre, les demandes et les rapports seraient faits à un moment donné pour trois ou quatre ans et suivraient un cycle régulier. Cela peut être assujetti à l'affectation de fonds par l'entremise du processus budgétaire. Nous n'aurions pas ainsi à présenter une demande et à attendre la réponse. Un musée comme celui de Saint-Boniface, qui fournit des services à la Ville depuis 52 ans, pourrait profiter de cette façon de gérer ses fonds de fonctionnement.

Une chose qui serait utile aussi c'est le versement de 30 % des fonds de fonctionnement de l'année si le budget n'est pas adopté à une certaine date. Les années d'élection, le budget peut être adopté assez tard, et le musée peut se retrouver en manque de liquidités. Quand le budget est en retard, ça devient risqué pour le musée. L'année dernière, le musée a presque dû se résoudre à licencier du personnel. S'il était possible de verser en janvier 50 % de la subvention de l'année précédente, nous pourrions accroître l'efficacité. Un peu plus d'argent au premier versement éliminerait la panique en avril, alors que les activités prennent généralement de l'ampleur, que nous embauchons davantage de personnel et effectuons plus de dépenses pour la saison occupée qui vient.

Nous ne gagnons rien à nous soumettre à des vérifications et à fournir des états financiers. Qui sait si quelqu'un examine et compile les renseignements soumis. C'est pour cette raison que nous demandons une personne-ressource : afin que les réalisations et les problèmes puissent être communiqués de manière appropriée. Nous en parlons dans nos demandes d'aide au fonctionnement, mais cette responsabilité n'incombe finalement à personne.

ML : Je veux préciser pour le conseil d'administration et les autres; les demandes ne répondent pas aux besoins de tout le monde. Elles servent à déterminer les subventions et aussi à la vérification. Tous les bénéficiaires de subvention sont tenus de fournir ces renseignements.

VG : Je conviens que nous devons tous rendre compte de l'utilisation des fonds chaque année. Ma déception réside dans la réponse à la question 7 : la gestion des subventions ne résout pas tout. Nous avons examiné le dernier rapport sur les tendances communautaires et nous avons constaté qu'aucune donnée du musée n'y figure. Ce document porte sur les tendances et les progrès, et nous n'y avons lu aucune donnée. Nous n'apparaissons pas dans la section sur les arts, l'éducation et la culture, et il n'y a aucune mention des musées dans les statistiques sur les niveaux de service, pourtant nous offrons des services... C'est peut-être parce que personne n'est chargé de fournir cette information à la Ville. Quelqu'un à la ville pourrait compiler et communiquer ces renseignements.

ML : Qu'en est-il des services actuels offerts par la Ville? Pensez-vous que le statu quo est viable ou proposez-vous un modèle différent?

VG : Le plan B fourni par six musées mérite d'être pris en considération. Nous nous sommes mis d'accord sur les services de bibliothèque en raison des similitudes entre les services fournis; ce plan a été élaboré rapidement, avec tout le monde. Serait-il possible de prendre le plan B et de voir s'il peut être adapté en fonction d'un service particulier et progresser de cette façon? Il s'appuie sur la présence d'une personne-ressource, que ce soit un expert-conseil en musées ou une autre personne exerçant ce type de travail, en vertu des ententes officielles en cours d'élaboration. Si une personne connaissait l'ensemble des responsabilités de chaque musée et ses relations avec la Ville, les choses pourraient se faire plus efficacement. Parfois, les experts-conseils ont l'autorité d'évaluer les demandes de subvention et de faire des recommandations concernant la décision finale. Le comité des musées a convenu d'un cadre visant à faire des recommandations sur les niveaux de subventions. Il y a déjà des éléments en place pour structurer et orienter un employé. Le Musée de Saint-Boniface en aurait beaucoup profité. Quelqu'un doit décider s'il est prêt à donner l'autorisation de faire des recommandations de financement au Conseil municipal en respectant des directives.

Besoins de notre organisation pour réussir

VG : Nos besoins sont principalement liés aux fonds de fonctionnement. Parfois, aucune augmentation des frais essentiels ou des fonds de fonctionnement n'est prévue. Le plan de lutte contre l'incendie est censé être mis à jour chaque année et ça n'a pas été fait. Nous devons pouvoir appeler quelqu'un à la Ville et obtenir de l'aide pour la mise à jour de ce plan.

Nous pensons que le musée est un service de la Ville, mais nous devons acheter de l'espace dans le Guide Loisirs.

ML : Vous parlez de la possibilité de conserver les revenus autogénérés – que voulez-vous dire par là?

VG : Le budget total de fonctionnement se situe entre 580 000 $ et 750 000 $ selon l'année et les projets – il est important de pouvoir conserver les revenus autogénérés (entrées, déplacements des personnes, réservations, produit net, etc.) qui permettent de réinvestir dans la programmation.
Les fonds de fonctionnement ne couvrent que le fonctionnement – réseaux informatiques, entretien général, personnel régulier, services publics, location d'espaces de stockage. Les revenus autogénérés et les fonds consentis par des bailleurs de fonds pour des projets financent le site et les programmes publics.

ML : Avez-vous peur que ça change?

VG : Le musée garde ces revenus actuellement. Dans l'ancienne structure, tout passait par la Ville. Il est important de continuer comme ça pour assurer notre réussite.

Le musée aimerait être rattaché à la division des relations avec les autochtones. Nous avons essayé, mais la réponse n'a pas été bonne. Le musée a un mandat relativement au patrimoine métis et est reconnu comme un chef de file de ce patrimoine et de son interprétation. Une relation plus forte avec cette division nous serait utile. Nicole Young a fait un bon travail pour assurer la communication avec les Services en français. Le conseil d'administration a mis en place un sous-comité de réconciliation; même si le conseil d'administration doit être bilingue, nous voulons nous assurer qu'il comprend une représentation autochtone.

ML : C'est peut-être un problème facile à résoudre. Le conseil peut adopter une résolution et prendre une décision officielle visant à définir la représentation autochtone selon son point de vue, c'est quelque chose qui pourrait être mis de l'avant.

Solutions de rechange pour la gestion des subventions

VG : Nous avons fourni une réponse détaillée. Actuellement en vertu d'un règlement, nous devons présenter une demande de budget au Comité d'orientation permanent. Ce règlement n'a pas été modifié depuis un certain temps. Si la gestion n'est pas assurée par le Bureau du greffier, elle pourrait être confiée au Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement, à celui des relations avec les autochtones ou aux Services en français (pour le Musée de Saint-Boniface). Vous pourriez faire appel à un employé ou à un expert-conseil qui fournit les niveaux de financement annuels à faire approuver par le Conseil municipal.

DW : Comment pourrait-on financer ce poste spécialisé?

VG : Nous espérons pouvoir prendre les 45 000 $ qui devaient être destinés au conseil maintenant dissolu pour contribuer à l'embauche d'un employé spécialisé. En consultant le budget, je vois que ce montant a été remis dans les recettes générales. Je ne sais pas exactement d'où le financement proviendra.

ML : Beaucoup de questions finissent par une discussion sur l'argent. La Ville a également des difficultés à obtenir des fonds.

VG : L'idée originale et novatrice était d'utiliser 45 000 $ à cette fin, mais ce n'est peut-être plus une option.

Autres voies à suivre possibles

VG : Nous croyons savoir qu'il existe un accord juridique qui empêche la réduction du crédit d'impôt pour les divertissements. Toutes les réponses sont là; des augmentations de la taxe foncière sont en cours de discussion. Essayer de faire valoir qu'une augmentation nulle n'est pas viable. Notre financement est gelé depuis dix ans et le conseil d'administration a renégocié la convention collective avec le personnel pour repenser complètement la dotation, en éliminant des postes de haut niveau pour investir dans les travailleurs de

première ligne. Le conseil d'administration travaille dur pour trouver des moyens novateurs de continuer à fonctionner. Nous diversifions les revenus, mais les grands projets impliquant de la construction représentent un défi pour le budget.

ML : Votre organisation aurait-elle les capacités pour prendre en charge du travail supplémentaire provenant des autres musées? Vous représentez de loin l'organisation la plus professionnelle. Pourriez-vous faire profiter les plus petits musées de vos compétences? Il faudrait que les frais soient raisonnables.

VG : Nous avons les capacités et nous sommes reconnus comme un musée professionnel certifié. Le poste vacant est celui de conservateur, donc nous hésiterions jusqu'à ce que ce poste soit pourvu. Nous aidons déjà les autres quand nous le pouvons. Tant que le musée n'a pas accès au personnel suffisant pour réaliser ce que nous devons faire, il serait stupide de commencer à éparpiller nos ressources. Si nous avions accès à d'autres aides financières, nous pourrions envisager d'aider les autres musées; cela ne pourrait pas se faire gratuitement. L'un des problèmes est que les autres musées municipaux nous demandent souvent comment fonctionnent la base de données, les politiques, etc. Mais le hic, c'est que cette base de données est en français, et que le nombre d'employés qui peuvent l'utiliser au musée est réduit.

ML : Intéressant, je vais garder ça en tête pour l'avenir. Les gens considèrent la subvention aux musées comme un seul montant, et nous aimerions explorer des façons pour les musées de travailler ensemble afin de trouver des gains d'efficacité.

VG : J'ai parlé avec d'autres musées et il pourrait être intéressant d'envisager un espace de stockage partagé. Les musées Transcona et Ross House ont peut-être des difficultés dans ce domaine, et le Musée de Saint-Boniface atteint ses limites. Il pourrait y avoir moyen d'économiser et de nous aider mutuellement de cette manière. Nous manquons également de ressources en marketing et en communication – nous pourrions regrouper les ressources provenant des subventions pour ce domaine. Nous pourrions avoir besoin de quelqu'un pour coordonner ces éléments.

c. Discussion et précisions supplémentaires sur les réponses
Une entente officielle profiterait à mon organisation (Réponse : Sans objet)

VG : Le conseil d'administration n'est pas une personne morale distincte de la Ville. Le conseil est institué en vertu d'un règlement municipal et de la charte. C'est une question de choix de mots. Le conseil est nommé pour agir au nom de la Ville. Et je ne suis pas certaine que vous pouvez demander aux membres d'un conseil de signer quelque chose en leur nom personnel. Je ne suis vraiment pas certaine. Si la Ville consulte le bail original pour le 494, avenue Taché conclu entre la Ville et les Sœurs grises, elle verra qu'il n'y avait pas de possibilité de sous-location. Ces discussions pourraient un jour avoir lieu avec les services juridiques et d'autres personnes qui ont cette mémoire institutionnelle. La première fois que la Ville a instauré de nouveaux accords de subvention, le conseil d'administration a opposé une certaine résistance. Nous avons continué de conclure des accords de subvention parce que c'est ainsi que l'argent circule maintenant.

ML : Je ne sais pas avec certitude ce qui va ressortir de ces différents accords. L'objectif est d'essayer de résoudre le premier problème en matière de clarté – quels services sont accessibles, quelles sont les responsabilités de la Ville et celles du musée. La Ville doit essayer de clarifier l'accès aux services et l'échéancier.

VG : Les relations de travail avec la Ville sont cruciales; la collaboration et le soutien sont essentiels. D'après ce que je comprends, l'étape suivante consiste à définir notre façon de travailler ensemble et les services qui sont fournis.

4. Sommaires des points clés

ML : Ces discussions ont parfois été difficiles, certaines des recommandations formulées n'ayant pas reçu de soutien. Le comité des musées n'a pas consulté l'administration au sujet de son plan B. Notre objectif est d'essayer de mieux comprendre les opinions de tous les musées et de les présenter aux décideurs. Nous vous remercions pour le soin que vous avez mis à répondre au questionnaire.

5. Prochaines étapes et conclusion

ML : Nous voulons ajouter l'information qui a été fournie pendant la réunion. Morgan organisera les notes sur ce que nous avons entendu et vous en fera part afin que nous puissions nous mettre d'accord sur ce qui a été noté. Vous devriez avoir des nouvelles en mai ou en juin.

Nous voulons assurer la réussite des musées.

VG : Avec un budget pour quatre ans et des niveaux maintenus, il semble que le moment soit bien choisi pour prendre le temps de tout régler. Il est utile de connaître le montant avec lequel nous allons devoir travailler pour assurer une stabilité; nous ne serons pas aux prises avec un processus budgétaire chaque année. C'est peut-être le bon moment pour nous concentrer sur d'autres tâches.

ML : D'accord.

SG : Merci pour cette occasion.

BBM : Merci à vous et à votre équipe de nous avoir accordé du temps.

GESTION DU SOUTIEN AUX MUSÉES
Réunion des intervenants : Maison-Musée de Seven Oaks et musée Ross House

Lieu :	Réunion à distance avec Microsoft Teams	**Date :** 16 avril 2020 **Heure :** 9 h à 10 h	
Participants	Eric Napier Strong (ENS)	Conservateur et gestionnaire, Maison-Musée de Seven Oaks et musée Ross House	
	Merle MacAulay (MM)	Présidente du conseil d'administration, Maison-Musée de Seven Oaks et musée Ross House	
	Marc Lemoine (ML),	Ville de Winnipeg	
	Destiny Watt (DW),	Ville de Winnipeg	
	Leah Cowan (LC),	Ville de Winnipeg	
	Morgan Vespa (MV)	Ville de Winnipeg	
	Tamara Pomanski (TP)	Ville de Winnipeg	

Notes de réunion

1. <u>Introduction</u>

2. <u>Contexte</u>

ML : Nous allons d'abord expliquer pourquoi nous sommes ici.

- Le comité des musées est arrivé en fin de vie et a fait des suggestions sur ce qui devrait le remplacer.
- Une enquête a été menée afin de recommander la marche à suivre pour les musées.
- Nous avons notamment examiné le modèle d'OSS élaboré par le comité des musées. L'administration a été invitée à se pencher sur la question et a déterminé qu'un modèle d'OSS ne serait pas approprié (ce modèle est destiné aux organismes qui sont en concurrence avec le secteur privé).
- Un rapport a été publié, recommandant que le financement des musées soit confié au Conseil des arts de Winnipeg, et les musées ont commenté ce rapport.
- L'administration municipale s'est vu confier le mandat de consulter chacun des musées. Nous avons appris que le transfert possible de la gestion des subventions au Conseil des arts de Winnipeg n'est pas très bien accueilli. Si nous ne confions pas cette responsabilité au Conseil des arts de Winnipeg, que pouvons-nous faire? Y a-t-il un autre modèle sensé? Des réponses ont été fournies au moyen du questionnaire.
- Nous avons voulu faire un suivi dans le but d'obtenir d'autres renseignements en plus des réponses fournies.
- Le Conseil municipal a adopté certaines des recommandations, notamment la création d'ententes types en matière de gestion des bâtiments. Ces ententes devraient être mises en œuvre en 2020.
- Le Conseil a adopté le budget de 2020 pour les musées, un budget pluriannuel pour la période 2020-2023. Les musées devraient recevoir de la Ville un accord de subvention.

Avez-vous des questions ou des commentaires sur le contexte?

MM : Je ne travaille avec la Ville que depuis peu; je suis bénévole auprès de Seven Oaks. Je siège

à son conseil d'administration depuis un mandat et demi. L'apprentissage a été difficile; trouver l'information nécessaire représente un bon défi. On fait entrer des professionnels au conseil d'administration, mais il y a un manque de mémoire institutionnelle. L'objectif de la planification stratégique est d'avoir accès à l'information.

Il n'y a pas de constitution ni de règles encadrant le fonctionnement. Comprendre comment travailler avec la Ville a été un défi. Quand nous avons assumé la direction du musée Ross House, les choses se sont compliquées encore davantage. C'est tellement différent en raison de la relation avec la Ville, la relation financière. Eric travaille pour le musée depuis 2016. Le musée est ouvert de fin mai à début septembre, alors Eric ne travaille pas à plein temps. Il travaille beaucoup en fin d'année et au début du processus de planification, l'établissement du budget et les demandes se faisant en début d'année. C'est un défi intéressant.

ML : Merci pour votre contribution et votre présence au sein des conseils d'administration au fil des ans.

MM : J'ai de l'expérience de travail au sein d'organisations bénévoles. J'aime ce genre de travail. L'un des défis consiste à accroître le financement.

ENS : Nous avons répondu de manière exhaustive au questionnaire. Merle a abordé un point clé : beaucoup de processus et de discussions sur l'uniformité, il n'existe pas de solution unique pour tous les musées. Notre situation est particulière en ce qui concerne l'environnement opérationnel et les effectifs. Nous sommes optimistes quant à la possibilité de trouver une solution pour les musées qui pourraient avoir besoin d'un type ou d'un niveau de soutien différent.

3. Examen des réponses au questionnaire

Les niveaux de financement actuels de mon organisation sont suffisants (Réponse : Neutre)

EPS : Les subventions existantes assurent à peine le financement de base pour le fonctionnement. Si le financement de base est assuré, nous pouvons trouver d'autres sources de financement. Mais c'est possible uniquement si un financement de fonctionnement de base est en place. Un des problèmes est le manque de personnel permanent et de clarté dans les relations avec la Ville.

ML : La Ville a adopté un budget pour quatre ans. Il doit être adopté de nouveau chaque année, mais le montant des subventions est indiqué pour 2020-2023. Le montant des subventions n'a pas changé pour les musées de Seven Oaks et Ross House. Ils profiteront d'une plus grande fiabilité.

MM : Notre planification pourra ainsi être plus dynamique.

Les niveaux actuels de soutien administratif sont suffisants (Réponse : D'accord)

EPS : Le véritable défi consiste à comprendre le système et à savoir à qui s'adresser pour faire avancer les choses. Il serait utile d'avoir des précisions à ce sujet. Le soutien en matière d'entretien est bon, mais certaines rénovations nécessaires n'ont pas été faites. Le soutien administratif est excellent.

Il ne serait pas possible de fonctionner sans la subvention salariale. Nous obtenons toujours une réponse rapide et de l'aide pour régler les problèmes. Le problème réside dans la communication, la clarté et la compréhension de la structure de soutien. Il y a une absence de communication claire et de structure. Pas de personne-ressource générale. Le roulement de personnel nous oblige à reprendre constamment le cycle pour identifier les

responsables. Pas de poste central de contrôle, il faut trouver la personne à qui l'on doit parler. Pas de problèmes une fois le contact établi, mais l'établir exige parfois un long processus. Une sorte de coordonnateur des décisions ou d'expert-conseil en musées faciliterait grandement l'accès à tous les services.

ML : Parlez-vous des services liés au bâtiment ou d'autres services?

ENS : Pour donner une réponse claire et concrète, il faudrait du temps. D'une manière générale, la recherche d'un financement de base pour le fonctionnement, la prise en charge du bâtiment par la Ville et la subvention salariale.

MM : On a demandé qui ouvre les portes et qui les ferme. C'est très difficile de savoir qui est responsable. Je n'ai pas trouvé de liste de ce que la Ville fait. Une fois le bon endroit trouvé, le personnel est très serviable. Nous n'avons parfois pas pu obtenir de réponse au sujet du système d'alarme. Les systèmes d'alarme sont régis par des contrats différents, c'est donc tout un défi.

DW : Je suis d'accord en ce qui concerne l'entente de location, ça peut aider à préciser les responsabilités dans le cadre de la structure d'accord.

MM : Il ne s'agit pas d'un bail, mais d'un contrat de fonctionnement énumérant ce que la Ville va faire et ce que le musée est censé faire.

ENS : L'absence de structure nuit à la Ville. Dans les musées saisonniers qui ne sont pas conçus pour l'hiver, on doit fermer l'eau, etc. Au début, le musée effectuait ces tâches. La Ville a une unité d'aménagement hivernal qui ne nous a pas aidés, et la préparation hivernale a été mal faite une année.
La Ville a dû procéder à des réparations.

MM : Les membres du conseil d'administration sont très engagés, car ils vivent à proximité et ont un engagement envers la région. Nous cherchons à intégrer des personnes ayant une expertise professionnelle au sein du conseil d'administration, mais il n'y en a pas actuellement.

Le système actuel de subventions aux musées fonctionne efficacement (Réponse : Neutre)

ENS : Notre organisation est très différente des autres membres du groupe de six musées. Il n'existe pas de solution unique. Le conseil d'administration du musée de Seven Oaks ne peut pas être traité comme les autres. Il y a un certain désaccord à ce sujet : Les musées gèrent une collection appartenant à la Ville, dans un bâtiment de la Ville. La situation peut être différente pour d'autres musées.

DW : Pouvez-vous nous en dire plus sur les collections appartenant à la Ville?

ENS : Il faut revenir en arrière : Le musée de Seven Oaks appartenait à la Ville de West Kildonan. La Ville en a pris la responsabilité dans le cadre de l'entente Unicity. La Ville a hérité des collections et a constitué un conseil d'administration pour gérer le musée. Le contenu et la collection sont actuellement assurés par la Ville.
Le conseil d'administration de Seven Oaks n'est pas indépendant, alors je ne vois pas comment la collection pourrait appartenir à quelqu'un d'autre que la Ville.

Une approche plus cohérente des subventions aux musées serait la bienvenue (Réponse : Entièrement en désaccord)

ENS : On ne peut pas traiter les musées de la même façon avec une solution unique.

Le Conseil des arts de Winnipeg serait un bon choix pour la gestion du financement (Réponse : En désaccord)

ENS : Le problème, c'est que Conseil des arts de Winnipeg manque de connaissances et d'expertise en matière de patrimoine et de musées. Il y a une différence entre les subventions accordées par jury et le financement destiné au fonctionnement d'une institution patrimoniale. Nous ne sommes pas opposés catégoriquement à une gestion par le Conseil des arts de Winnipeg; notre objection principale réside dans notre conviction que le financement de base pour les six musées appartenant à la Ville doit être séparé des autres subventions aux musées dont la gestion a été confiée au Conseil des arts de Winnipeg en 2018.

Un processus par jury serait profitable (Réponse : Entièrement en désaccord)

ENS : C'est la façon la plus inappropriée d'approcher cette situation. Notre fonctionnement est saisonnier, nous n'avons aucun employé permanent. D'autres organisations seraient avantagées dans une compétition pour obtenir du financement.

MM : Pourquoi le Conseil des arts de Winnipeg a-t-il été sélectionné?

ML : Le groupe du Conseil des arts de Winnipeg gère un financement de fonctionnement stable pour un grand nombre d'organisations – centres de théâtre, ballets, organisations artistiques. En 2018, il s'est vu confier six musées financés auparavant par la Ville.
Nous les avons interrogés et ils semblent satisfaits du mécanisme de financement. Nous avons demandé au Conseil des arts de Winnipeg s'il pouvait apporter une certaine valeur à ces organisations. Le Bureau du greffier se contente de gérer le contrat, mais je ne suis pas certain qu'il fournit une quelconque valeur ajoutée aux musées. Nous voulions donc explorer la possibilité que le Conseil des arts de Winnipeg soit plus approprié.

ENS : Je comprends votre raisonnement. Nous ne voulions pas que le financement actuel soit regroupé. Les fonds de fonctionnement doivent être protégés en raison de notre relation particulière avec la Ville. Le passage à un organisme externe pourrait compliquer davantage les questions relatives aux bâtiments, aux baux, etc.

ML : Cette objection semble partagée, donc ce n'est probablement pas un modèle à proposer de nouveau. MM : Je suis contente de l'apprendre.

Une entente officielle ou un bail profiterait à mon organisation (Réponse : D'accord)

ENS : L'entente est importante pour comprendre les rôles et les responsabilités. Un bail ne serait pas possible. Des ententes différentes ont déjà été conclues. La Maison-Musée de Seven Oaks a un accord de fonctionnement qui reconnaît la relation avec la Ville. Le musée Ross House a toujours fonctionné avec une entente de location. Chaque année, il faut discuter de la fermeture du musée Ross House. Jusqu'à présent, tout va bien, mais c'est un sujet de préoccupation. Le conseil d'administration de la Maison-Musée de Seven Oaks n'est pas une entité juridique ni une personne morale. Le conseil d'administration ne peut pas conclure d'entente de location. On a demandé aux membres citoyens individuels de signer une entente de location et d'assumer eux-mêmes la responsabilité juridique en tant que bénévoles. Les gens sont contrariés par cette situation. La Ville demande à des bénévoles d'assumer une responsabilité personnelle. Il faut des accords de fonctionnement uniformes et équivalents pour reconnaître la relation essentielle entre le conseil d'administration et la

Ville et définir clairement les responsabilités.

ML : Je comprends les préoccupations et les arguments soulevés. La Ville possède 900 bâtiments. Un certain nombre ne sont pas occupés par des services municipaux. Nous agissons au nom de la Ville, nous essayons de mettre en place des ententes de location, des accords de financement avec ceux qui occupent le bâtiment. Le modèle uniformisé provoque des frictions. Nous voulons trouver une solution qui fonctionne pour le conseil d'administration bénévole et le personnel. La Ville ne souhaite pas assumer la gestion et la surveillance. Nous voulons permettre au conseil d'administration d'utiliser les subventions pour embaucher des experts. Si vous avez des solutions ou une idée pour un accord qui fonctionnerait mieux, nous sommes disposés à les entendre. Les questions de responsabilité posent toujours problème. Dans le cas des conseils d'administration bénévoles, la question de la responsabilité se pose souvent.

MM : Il serait important de comprendre les attentes de la Ville et du musée, nous avons besoin d'un accord de fonctionnement qui précise les rôles. À un endroit dans l'entente de location de Seven Oaks, il est écrit que nous avons besoin d'une assurance, et à un autre endroit, que le musée n'en a pas besoin.

ENS : Ce n'est pas une solution complète, mais l'accord de fonctionnement de la Maison-Musée de Seven Oaks est très bon, il précise bien les choses. L'accord est bon en principe. C'est la différence entre les deux qui pose problème. Il faut trouver une solution viable.

De quoi votre organisation a-t-elle besoin pour réussir?

ENS : Nous avons besoin d'un soutien continu relativement à l'entretien de la part du poste central de contrôle. L'accord de fonctionnement doit définir les responsabilités; il peut ne pas être viable d'utiliser les fonds de fonctionnement pour entretenir un bâtiment de la Ville. Il faut pouvoir accepter du financement d'autres organisations. La Ville remettra des reçus pour déclaration fiscale aux donateurs, mais nous ne pouvons pas profiter du financement des fondations communautaires. Étant donné que le musée n'est pas un organisme de bienfaisance indépendant, on ne peut pas recevoir ce financement pour le moment. La Ville doit reconnaître que les musées sont des biens historiques et non des fardeaux.

DW : Le rapport contient un volet sur le Programme de fiducie pour le patrimoine. Le rapport indique que c'est une option pour les musées. Avez-vous vu ça?

ENS : J'ai vu que c'était là, mais je n'ai pas eu d'autres instructions ou discussions à ce sujet.

DW : Il y a des liens avec le fonds de dotation. Nous avons besoin de fonds initiaux pour y investir.

ENS : C'est une chose d'écrire dans le rapport administratif, c'en est une autre de fournir des informations aux musées pour qu'ils puissent en tirer profit.

Un autre élément qui nous aiderait à croître, c'est un personnel permanent. Les musées n'ont pas d'employés permanents. Nous avons accru les revenus autogénérés. Un employé permanent pourrait s'occuper des demandes de subventions, du marketing, etc., pour tous

les musées, ou peut-être seulement pour les musées saisonniers. Cela permettrait aux lieux saisonniers de croître et de prospérer.

Les musées savent qu'ils sont des atouts historiques et non des fardeaux. Si des ressources y étaient investies, il pourrait y avoir des occasions pour le tourisme et les revenus (film, etc.).

MM : Qui parmi vous a visité Seven Oaks? C'est assez fascinant. J'ai appris récemment que le bâtiment situé à côté de la maison principale est le plus ancien bâtiment de Winnipeg reposant sur ses fondations d'origine. Il a été construit peu après la revendication de cette parcelle de terrain par Inkster. La maison d'origine pourrait dater de 1836. Eric connaît le contexte historique. Cette maison est bien plus ancienne que le Musée de Saint-Boniface. Le potentiel touristique est énorme avec une promotion adéquate. On pourrait parler de la bataille de Seven Oaks dans les écoles. Il y a beaucoup d'histoire et de culture métisse ici.
Le musée Ross House a une origine similaire.
Il y a beaucoup de potentiel inexploité.

Autres idées concernant le processus de gestion des fonds de subventions

MM : Il y avait une personne à la Ville qui travaillait dans le domaine du patrimoine. M. Menzies travaille maintenant pour la Ville.

ENS : Nous pensons à la section du patrimoine du Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement. Avec une personne qui connaît et comprend le patrimoine, cette section est bien placée pour gérer les fonds. Un expert-conseil en musées ou un coordonnateur pourrait occuper ce poste au sein de cette section. Le financement doit être séparé de celui des autres musées.

Autre idée pour soutenir les musées

ENS : Le conseil des musées n'existe plus. Des fonds de 45 000 $ étaient prévus pour l'administration de ce conseil. Ils pourraient être utilisés pour créer un poste d'expert-conseil en musées. L'employé à ce poste pourrait assurer la liaison avec les employés de la Ville, notamment en matière de salaires et d'administration, et faciliter les demandes de fonds auprès de la Ville au moyen de subventions fédérales, provinciales et privées. Un tel modèle est la seule solution réaliste pour les installations saisonnières. Nous avons aussi suggéré de confier la gestion aux services communautaires, peut-être sous la direction de la section du patrimoine du Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement. Des conditions supplémentaires se rattachent [à un poste à la Ville], il pourrait s'agir d'un expert-conseil externe (relevant du Conseil des arts de Winnipeg ou d'une autre entité). L'embauche d'un expert-conseil externe compliquerait encore certaines choses, notamment la liaison avec la ville.

DW : Les fonds disponibles peuvent ne pas suffire pour les travaux requis, avec les avantages sociaux, etc.

ENS : On pourrait proposer un modèle qui tient compte des fonds accessibles. Le salaire pourrait être complété par les musées, ou il pourrait s'agir d'un poste externe. Il y a différentes options : une solution qui paraît idéale, puis d'autres options. Il pourrait s'agir d'un poste de 0,6 ou 0,7 ETP. ....

ENS : Le conseil des musées n'existe plus. Des fonds de 45 000 $ étaient prévus pour l'administration de ce conseil. Ils pourraient être utilisés pour créer un poste d'expert-conseil en musées. L'employé à ce poste pourrait assurer la liaison avec les employés de la Ville, notamment en matière de salaires et d'administration, et faciliter les demandes. Un tel modèle est la seule solution réaliste pour les installations saisonnières. Nous avons aussi suggéré de confier la gestion aux services communautaires, peut-être sous la direction de la section du patrimoine du Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement. Des conditions supplémentaires doivent être respectées, il pourrait s'agir d'un expert-conseil externe (relevant du Conseil des arts de Winnipeg ou d'une autre entité). Cela pourrait compliquer davantage les choses.

DW : Les fonds disponibles peuvent ne pas suffire pour les travaux requis, avec les avantages sociaux, etc.

ENS : On pourrait proposer un modèle qui tient compte des fonds accessibles. Le salaire pourrait être complété, ou il pourrait s'agir d'un poste externe. Il y a différentes options : une solution qui paraît idéale, puis d'autres options. Il pourrait s'agir d'un poste de 0,6 ou 0,7 ETP.

MM : Comment déterminer la part de chaque musée? Serait-elle proportionnelle à leur subvention?

ENS : C'est difficile à dire.

MM : Cela pourrait donner lieu à d'autres disputes entre les musées.

ML : L'une des premières choses à faire était de trouver des synergies entre les musées pour les aider à participer. Certains sont beaucoup plus grands que les autres et disposent de plus de ressources. Nous voulions trouver des synergies, par exemple en matière de conservation, de stockage, de subventions, etc. Nous cherchons à profiter de ces différentes possibilités.

MM : Ça me semble tout à fait logique. J'ai assisté aux dernières réunions du conseil des musées. Les musées présentent une diversité intéressante. Chacun s'occupe de son propre lieu.

ENS : Je n'ai jamais eu l'impression que le conseil des musées faisait un effort pour inclure les musées membres ou trouver des façons d'économiser. Il a décidé de créer un site Web sans donner de contrôle aux musées. Je suis optimiste quant à la possibilité de réaliser des gains d'efficacité en travaillant ensemble. Nous avons créé des liens avec d'autres musées et organisé une proposition de rechange soumise au comité des musées, en opposition au modèle de subvention géré par le Conseil des arts de Winnipeg. S'il y avait un plan précis, une personne au poste d'expert-conseil en musées pourrait avoir l'autorité de forcer les musées à se réunir et à trouver des façons d'économiser. Si les musées comprenaient les conséquences, ils pourraient être plus enclins à se réunir.

ML : Nous examinons la façon dont le financement pourrait être utilisé pour faire appel à une personne externe, et nous demandons si les musées peuvent fournir des directives pour que les choses qui doivent être faites le soient. La difficulté, c'est que les six musées ont toujours fonctionné séparément.

ENS : Il pourrait s'agir d'un contrat et non d'un poste permanent. Nous pourrions définir ce qui est requis et indiquer à l'expert-conseil les gestes à poser et les conséquences.

4. Sommaires des points clés

DW : Des derniers commentaires?

ENS : J'ai donné déjà mon opinion détaillée sur tous les éléments.

MM : Rien à ajouter, si ce n'est qu'il y a des bénévoles motivés, mais qu'il faut les aider à travailler plus efficacement. Je n'ai pas de réponse, mais cela vaut la peine d'envisager une solution à plus long terme.

5. Prochaines étapes et conclusion

ML : Le Conseil municipal a été chargé de communiquer avec les musées. Nous les avons maintenant tous rencontrés. Nous voulions faire rapport au comité des commentaires des musées. Nous y joindrons les résultats du sondage. Nous fournirons également des notes que vous pourrez examiner. Le comité aura accès à tout ce qui a été dit. Nous avons entendu des opinions communes, mais aussi des points de vue différents. Nous examinerons la manière de traiter ces opinions et reviendrons probablement devant le comité à l'automne. Nous pourrions maintenir le statu quo quant aux musées cette année. Merci de votre participation.

MM : Je vous encourage à visiter les musées. Ils sont en cours de croissance, et il faut trouver une

solution au problème. Les organisations aiment utiliser le parc. Il faut voir au-delà des prochaines années. Eric peut susciter l'enthousiasme au sujet de la région et de son histoire.

ENS : Le processus visant à résoudre ce problème a été tortueux. Nous n'avons jamais eu de discussion aussi approfondie, et nous sommes optimistes quant à la possibilité de trouver une solution. Merci de votre temps. Si vous avez besoin d'autre chose, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

MM : Il est utile de connaître le montant du financement futur, ne serait-ce que pour quelques années.

ML : Le musée recevra bientôt des notes sur les discussions.

GESTION DU SOUTIEN AUX MUSÉES
Réunion des intervenants : Musée historique de Transcona

Lieu :	Réunion à distance avec Microsoft Teams	**Date :**	6 avril 2020
		Heure :	10 h 30 à 11 h 30

Participants :	Alanna Horejda (AH)	Conservatrice, Musée historique de Transcona
	Jack Moore (JM)	Président, Musée historique de Transcona
	Peter Martin (PM)	Vice-président, Musée historique de Transcona
	Darcy Robert (DR)	Trésorière, Musée historique de Transcona
	Marc Lemoine (ML)	Ville de Winnipeg
	Destiny Watt (DW)	Ville de Winnipeg
	Leah Cowan (LC)	Ville de Winnipeg
	Morgan Vespa (MV)	Ville de Winnipeg
	Tamara Pomanski (TP)	Ville de Winnipeg

Notes de réunion

1. Introduction

ML : Le Conseil municipal a approuvé les subventions pour 2020, au même niveau qu'en 2019. Elles ont été adoptées et le musée recevra un contrat très bientôt.

2. Contexte

ML : Nous allons d'abord expliquer pourquoi nous sommes ici.

- Le comité des musées est arrivé en fin de vie et a fait des suggestions sur ce qui devrait le remplacer.
- Nous avons notamment examiné le modèle d'OSS élaboré par le comité des musées. L'administration a été invitée à se pencher sur la question et a déterminé qu'un modèle d'OSS ne serait pas approprié.
- Un rapport a été publié, recommandant que les musées soient confiés au Conseil des arts de Winnipeg, et les musées ont commenté ce rapport.
- Le Conseil municipal a adopté certaines des recommandations, notamment la création d'ententes types en matière de gestion des bâtiments. Ces ententes devraient être mises en œuvre en 2020.
- L'administration municipale s'est vu confier le mandat de consulter chacun des musées. Nous avons appris que le transfert possible de la gestion des subventions au Conseil des arts de Winnipeg n'est pas très bien accueilli. Si nous ne confions pas cette responsabilité au Conseil des arts de Winnipeg, que pouvons-nous faire? Y a-t-il un autre modèle sensé? Des réponses ont été fournies au moyen du questionnaire.
- Nous avons voulu faire un suivi dans le but d'obtenir d'autres renseignements en plus des réponses fournies. Avez-vous des questions ou des commentaires sur le contexte?

AH : Nous avons fait de notre mieux pour répondre aux questions posées. Le système actuel fonctionne, mais la réaffectation de l'employé de Transcona était une question importante –

cette réaffectation aura-t-elle bien lieu? La réponse va changer beaucoup la façon dont les choses sont faites au musée.

ML : Rien ne semble vouloir aller de l'avant. L'administration municipale a présenté une recommandation visant à confirmer le poste.

PM : Question sur la comptabilité, je me suis toujours posé la question quant au loyer : une partie de notre budget est destinée au loyer, mais si nous nous occupions de certaines choses (certains services), pourrions-nous payer moins cher pour ces services?

ML : C'est une question courante concernant les musées. La ville compte 900 bâtiments qui hébergent tous des organisations externes; la Ville veut tout uniformiser et s'assurer que les locataires comprennent leurs responsabilités et celles de la Ville. Les accords uniformisés devraient fournir des directives à ce sujet.

PM : Je ne veux pas d'argent, mais gardez cette partie dans une réserve pour qu'elle ne figure pas à une ligne budgétaire; le budget est réduit du même montant. Les fonds disponibles représentent 6 à 7 % du budget, le reste est déjà affecté (personnel, loyer, etc.). Nous voulons connaître les montants réels afin d'avoir une certitude et que l'on précise la portion du budget qui est sous notre contrôle.

JM : Nos sentiments sur le nouvel accord de financement sont bien connus; nous sommes en désaccord. Notre principale préoccupation est la réaffectation de la personne qui occupait le poste de conservateur. Il y a tant de petits problèmes à régler, tout est en train de fermer, il faut examiner différentes entreprises. Nous voulons donc que ce point soit reporté, parce que de nombreux autres problèmes s'ajouteront si le conservateur est réaffecté.

ML : Il n'y a pas d'échéancier déterminé pour ce point. Nous voulons envisager une normalisation, mais la recommandation pourrait comprendre un échéancier.

JM : Ça ne touche pas seulement le poste de conservateur, mais aussi celui de la conservatrice adjointe. La conservatrice adjointe est une employée du musée, alors la Ville a pris la responsabilité de s'occuper de sa paie en même temps que de celle du conservateur, et lui a donné l'option de cotiser au régime de retraite de la Ville. Si vous supprimez le poste de conservateur, pourquoi la Ville continuerait-elle à s'occuper de la paie et du régime de retraite? Il y a d'autres questions moins importantes qui doivent être réglées.

ML : C'est la même chose pour Saint-Boniface, la Ville a pris l'habitude de s'occuper de la paie. Les employés continuent de cotiser au régime de retraite. Nous voulons nous assurer d'en trouver un qui convient au musée de Transcona; Seven Oaks contribue aussi. Ce problème a été soulevé par le Service des finances et l'ARC; c'est une question qui reste à examiner.

3. Examen des réponses au questionnaire

DW : Vous pouvez préciser vos réponses au questionnaire.

a. Commentaires sur le système actuel

Les niveaux de financement actuels de mon organisation sont suffisants (Réponse : Entièrement en désaccord)

AH : Le musée a répondu ainsi en raison du gel des subventions depuis 2013; les dépenses ont augmenté, mais pas les subventions de fonctionnement. Il est difficile de faire tout ce que le musée veut et doit faire avec le financement gelé à ces niveaux.

Les niveaux actuels de soutien administratif sont suffisants (Réponse : En désaccord)

Le système actuel de subventions aux musées fonctionne efficacement. (Réponse : Entièrement en désaccord)

AH : Le système de demande de subvention est complexe, et il est difficile de savoir si le temps que le musée consacre à la subvention en vaut la peine; pas sûr qu'il s'agisse de la meilleure utilisation de son temps.

ML : Nous essayons de normaliser le processus afin que les bénéficiaires de subvention remplissent tous la même demande. Le Conseil municipal a adopté un budget de quatre ans prévoyant les mêmes subventions aux musées pendant quatre ans.

Une approche plus cohérente des subventions aux musées serait la bienvenue (Réponse : Entièrement en désaccord)

AH : Nous investissons beaucoup d'efforts dans la demande, mais le système semble fonctionner.

ML : Y a-t-il des changements que vous souhaiteriez voir apporter? AH : Je ne pense à rien de particulier pour le moment.

Le Conseil des arts de Winnipeg serait un bon choix pour la gestion du financement (Réponse : Entièrement en désaccord)

Un processus par jury serait profitable (Réponse : En désaccord)

AH : Il pourrait être profitable au musée de Transcona, mais les autres musées n'ont pas de personnel professionnel à plein temps, donc ce n'est peut-être pas juste pour les autres musées.

ML : Pouvez-vous développer votre pensée?

AH : Le processus par jury serait fondé sur la planification, et le musée de Transcona dispose d'un personnel de musée qualifié; les autres musées ont du personnel bénévole, et peuvent ne pas obtenir le même financement que ceux dont les demandes sont rédigées par des professionnels.

Une entente officielle ou un bail profiterait à mon organisation (Réponse : Entièrement en désaccord)

AH : Nous ne sommes pas d'accord avec le mot « bail ».

ML : Vous ne vous considérez pas comme un titulaire de bail?

AH : Je ne suis pas sûr de l'histoire de notre arrivée dans ce bâtiment, mais de mon point de vue, en tant qu'employé de la Ville de Winnipeg, c'est un lieu de travail. Nous sommes un site de la Ville de Winnipeg, et le conseil d'administration est nommé pour gérer le musée. Le conseil d'administration est censé signer un bail pour le bâtiment si le musée est un service de la Ville.

ML : J'ai entendu ça de la part d'autres musées également; ils se considèrent comme un service municipal. Il n'y a pas d'instructions sur la façon de fonctionner. La Ville fournit le bâtiment; le musée peut utiliser le bâtiment comme il le souhaite et on ne lui dit pas

comment dépenser l’argent. La Ville nomme de nombreux conseils d’administration.

PM : Étant donné que le bâtiment est protégé, que c'est un bâtiment historique, la ville ne doit-elle pas avoir son mot à dire? Nous avons des limites en raison de son caractère historique.

ML : C'est vrai pour la plupart des musées avec lesquels nous parlons; la plupart appartiennent à la Ville de Winnipeg et ont un caractère historique. Cela influence ce qui peut s'y passer. Il faut suivre les règles relatives aux bâtiments historiques afin de préserver le cachet historique. Nous ne pouvons pas nous engager au nom du Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement quant à ce qui figurera dans le bail, mais si vous tenez à y voir figurer certaines choses, vous pouvez les soumettre et nous les transmettrons aux services d'hébergement.

b. Idées de voies à suivre

JM : Comment la Ville détermine-t-elle le montant du loyer pour les locaux municipaux? Le loyer augmente, mais pas les subventions.

Le musée ne sait pas comment le Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement détermine le montant du loyer. Ce montant a augmenté de 6 000 $ l'année dernière et de 1 000 $ cette année. Comment la ville parvient-elle à ces chiffres? Le musée aimerait avoir une ventilation de ce montant.

DW : Certains musées paient des frais de location et d'autres non. Le service municipal de l'hébergement ne peut pas expliquer comment il détermine ce montant; c'est lui qui pourrait répondre à cette question. Il est révélateur d'apprendre que certains musées paient des frais de location et d'autres pas. Lorsque l'administration municipale nous reviendra avec des baux en bonne et due forme, ce sera plus clair.

ML : Les services paient pour leurs locaux chaque année et le loyer peut augmenter, alors que les budgets de fonctionnement restent les mêmes.

JM : Comment certains musées ont-ils pu éviter de payer?

DW : Le rapport de recherche a montré qu'il y a un manque d'uniformité. Chaque musée est différent. Certains ont des ententes, d'autres non. Le processus doit être beaucoup plus uniforme pour tous; il est clair que tout le monde n'est pas traité de la même façon.

JM : Est-ce que le musée de Transcona paie plus parce que certains musées ne paient rien du tout?

DW : Tous les services paient des frais de location pour les installations municipales. Les augmentations pourraient être dues à l'inflation.

JM : 6 000 $, c'est une grosse augmentation.

LC : J'ai parlé aux gens des musées des frais de location pour les installations municipales. Ces frais pourraient dépendre des coûts de fonctionnement ou des coûts des services publics de l'année précédente. Les frais pourraient dépendre des coûts globaux de fonctionnement du bâtiment de l'année précédente. J'ai étudié la question du calcul des frais pour d'autres musées.

AH : Je comprends qu'il y a des coûts associés au fonctionnement du bâtiment, mais alors pourquoi les frais ont-ils été réduits de 4 000 $ pour ensuite augmenter de 6 000 $?

LC : Je me souviens de la réduction des frais et j'ai dû obtenir une modification du contrat pour en tenir compte. Le calcul qui est fait avec le Service des finances et le Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement est basé sur les coûts de gestion du bâtiment, des services publics, etc. Une partie de ces coûts pourrait être liée aux dépenses engagées pour le bâtiment (par exemple, les travaux nécessaires sur le bâtiment).

ML : Il faut être prudent; malheureusement, nous nous retrouvons regroupés avec les autres bâtiments de la ville. Les bâtiments peuvent être coûteux à gérer. Les frais pourraient dépendre du bâtiment comme tel, de sa superficie en pieds carrés. Il faut savoir comment chaque dollar est dépensé. Nous cherchons à obtenir une ventilation pour les futurs baux.

DW : D'autres idées pour la question sur les fonds de subvention. La réponse était liée aux services de bibliothèque. Pouvez-vous développer votre pensée?

AH : Les musées municipaux se sont réunis et ont élaboré un plan B. Les bibliothèques ont été évoquées parce qu'elles ont une programmation similaire à celle des musées. Nous pensions qu'elles pourraient être les mieux placées en raison des programmes que nous offrons au public, un peu comme ce que font les bibliothèques. C'est l'idée qui a inspiré le plan B.

ML : Y a-t-il quelque chose que vous avez aimé ou moins aimé relativement au plan B? Les services de bibliothèque proposeraient-ils des services différents de ceux qui sont actuellement offerts? Pensez-vous que les bibliothèques devraient faire autre chose?

AH : Je ne me souviens pas. Ça dépend aussi de la question de la réaffectation. L'idée était qu'une personne au poste de conservateur pourrait fournir le même soutien que le Bureau du greffier.

DW : Question au sujet des autres idées.

AH : Le Programme de fiducie pour le patrimoine du Manitoba a été créé; il a recueilli des fonds et imposé des frais. Il pourrait y avoir des moyens de partager les dépenses avec d'autres musées; je ne sais pas trop à quoi cela ressemblerait. Si le financement reste inchangé, mais que le loyer augmente, il faudra peut-être réduire considérablement le budget, ce qui pourrait entraîner une réduction du personnel et d'autres conséquences. Je n'ai pas d'idée relativement aux subventions pour le moment.

c. Discussion et précisions supplémentaires sur les réponses

DW : La réponse à la dernière question comprenait la phrase « Pourquoi changer le processus? »
AH : Nous souhaitons le statu quo pour le moment. Nous avons de bonnes relations avec les services de location des installations municipales; la Ville s'occupe des salaires; le statu quo fonctionne pour le moment.
JM : Je suis content de la façon dont les choses fonctionnent actuellement. Alanna fait un excellent travail. Elle sensibilise la communauté. Jusqu'à présent, tout va bien.

ML : Aucune inquiétude pour l'instant quant au temps nécessaire à la gestion des subventions. La Ville cherche des moyens d'uniformiser et de simplifier le processus.

Elle est toujours à la recherche de moyens pour mieux faire les choses et uniformiser les coûts.

4. Sommaires des points clés

ML : Préoccupations concernant la situation du poste de conservateur; ventilation des coûts de location des locaux municipaux; formulaire de demande exigeant beaucoup d'efforts et valeur de la demande inconnue (même montant de financement chaque année).

AH : Nous obtiendrons le même financement pendant quatre ans, mais nous devrons encore travailler sur la demande. Ce travail sur la demande ne nous donne rien.

ML : La demande sert davantage à la Ville; aux fins de vérification, pour les dossiers de la Ville. Les musées devraient-ils avoir à fournir les mêmes informations chaque année?

5. <u>Prochaines étapes et conclusion</u>

ML : Rencontre avec tous les musées municipaux.

> L'administration municipale veut retourner devant le Conseil avec les renseignements fournis par les musées, exposer les points de vue des musées et tout renseignement supplémentaire. Elle souhaite présenter toute recommandation découlant du processus de consultation.
>
> Le rapport pourrait être présenté en mai ou en juin, mais il est peu probable que cela se produise dans l'environnement actuel. Nous souhaitons rester en contact et informer les musées de la date de publication du rapport.

Avez-vous d'autres commentaires?

AH : Merci pour la réunion. Il est utile pour nous d'entendre vos points de vue, mais aussi pour vous d'entendre les nôtres.

JM : Je suis d'accord. Merci.

ML : Nous resterons en contact pour la suite des choses.

Annexe D – Commentaires et réponses des musées

Annexe D : Commentaires et réponses des musées

Commentaires pertinents pour tous les musées

CE QUE L'ON NOUS A DIT	Réponse/réflexion
Nous avons l'occasion de réexaminer tous les musées et de créer une meilleure relation.	La Ville s'engage à examiner et à adapter en permanence ses services afin de servir le mieux possible ses clients et ses citoyens.
Des accords de subvention pluriannuels seraient très utiles : ils permettraient de réduire les formalités administratives nécessaires et d'assurer un degré de certitude aux fins de la planification des musées.	L'administration municipale est en train de créer des accords de subvention pluriannuels en fonction du budget pluriannuel.
Les musées ont besoin d'une ventilation plus claire des coûts des locaux municipaux et de leur mode de calcul.	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées.
En faveur d'un budget pluriannuel qui donne une idée du financement pour les quatre prochaines années.	Bien que le budget pluriannuel nécessite l'approbation du Conseil chaque année, le budget offrira un certain degré de certitude aux fins de la planification des musées.
Les frais de fonctionnement augmentent et les niveaux de financement actuels ne sont pas viables.	Toute augmentation du financement des subventions est laissée à la discrétion du Conseil. La subvention fournie par la Ville est destinée à ne constituer qu'une partie du financement total des musées, de concert avec les droits d'entrée, les collectes de fonds et les autres subventions.
Les intervenants considèrent les musées comme faisant partie de la ville, et non comme des entités externes.	Bien que ces musées soient des tierces parties utilisant des installations appartenant à la Ville, ils ont accès à un soutien limité en matière d'administration et de ressources humaines. De plus, ces installations sont entretenues par la Ville.
La Ville doit reconnaître que les musées sont des biens historiques et non des fardeaux.	L'administration municipale reconnaît la valeur des musées, qui sont des atouts pour tous les citoyens.
Le Conseil des arts de Winnipeg n'est pas une bonne option pour la gestion du financement des musées. Le problème, c'est que Conseil des arts de Winnipeg manque de connaissances et d'expertise en matière de patrimoine et de musées.	Le Conseil des arts de Winnipeg gère avec excellence de nombreuses subventions au nom de la Ville de Winnipeg et fournit une expertise dans ce domaine. Certaines subventions aux musées ont été confiées avec succès au Conseil des arts de Winnipeg en 2019. Ce modèle a été initialement proposé pour ces musées dans l'espoir que le Conseil des arts de Winnipeg puisse apporter une valeur ajoutée au processus de financement de ces musées également.

CE QUE L'ON NOUS A DIT	Réponse/réflexion
Les subventions aux musées doivent rester sous le contrôle de la Ville, peut-être en étant confiées à un employé chargé de soutenir les musées et d'assurer la liaison (le plan B suggérait de donner le contrôle aux services de bibliothèques). Une autre option consistait à recourir à une personne ayant des connaissances en matière de patrimoine, par exemple au sein du Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement. Les 45 000 $ provenant du conseil des musées pourraient rendre possible l'embauche d'un employé spécialisé.	Il existe de nombreuses options en ce qui a trait à la gestion du financement des musées, y compris le statu quo. L'administration municipale ne voit pas de problème à ce que le Bureau du greffier continue de distribuer les fonds des subventions de fonctionnement aux six musées occupant des installations appartenant à la ville. La gestion pourrait également être confiée à un autre service.
Il pourrait y avoir des moyens de partager les ressources entre les musées.	Les six musées effectuent un grand nombre de tâches identiques, notamment la restauration d'artéfacts, la publicité, les demandes de subventions et la paie. Les musées pourraient collaborer afin de faciliter le partage des ressources.
Un processus par jury n'est pas idéal, car les jurés peuvent ne pas connaître assez bien le contexte.	Il existe de nombreuses options en ce qui a trait à la gestion du financement des musées, y compris le statu quo. L'administration municipale ne voit pas de problème à ce que le Bureau du greffier continue de distribuer les fonds des subventions de fonctionnement aux six musées occupant des installations appartenant à la ville. La gestion pourrait également être confiée à un autre service.
Les musées souhaitent des ententes officielles et une uniformité dans l'utilisation et l'entretien des bâtiments des musées. Les ententes doivent préciser ce qui suit : - Les responsables de l'entretien courant - Les responsables des projets d'immobilisations	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées. Les accords de subvention peuvent inclure les coordonnées du service municipal de l'hébergement et de l'administrateur de la subvention.
Les frais d'utilisation doivent être appliqués de manière uniforme.	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées. Les frais de location pour les installations municipales sont liés au bâtiment municipal occupé et sont différents pour chacun.
Les musées doivent être traités de manière équitable, en tenant compte des besoins individuels de chacun. Il existe des différences majeures dans notre organisation relativement au groupe de six musées.	Le Bureau du greffier s'engage à examiner et à adapter en permanence ses services destinés aux clients et aux citoyens.

Les musées ont les mêmes besoins en matière de technologie et de médias sociaux que les autres organisations modernes, mais leur budget n'a pas été modifié pour tenir compte de l'augmentation de ces besoins.	Toute augmentation du financement est laissée à la discrétion du Conseil. La subvention fournie par la Ville est destinée à ne constituer qu'une partie du financement total des musées, de concert avec les droits d'entrée, les collectes de fonds et les autres subventions.

Commentaires propres à un musée

CE QUE L'ON NOUS A DIT	Réponse/réflexion
Musée de Saint-Boniface Museum	
Le musée aimerait être rattaché à la division des relations avec les autochtones. Il aimerait une représentation autochtone au sein du conseil d'administration.	Le conseil peut adopter une résolution et prendre une décision officielle visant à définir la représentation autochtone selon son point de vue, et le greffier peut soumettre cette décision à l'administration municipale ou au Conseil municipal pour examen.
Le musée a eu des difficultés avec certains services en raison d'un manque de compréhension du niveau de soutien devant être fourni.	Actuellement, les musées sont traités à bien des égards comme des tierces parties occupant une installation appartenant à la Ville et y exerçant leurs activités. Les musées ont accès à d'autres services par l'intermédiaire du Bureau du greffier (administration de certaines subventions et soutien en matière de ressources humaines), et par l'entremise du Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement (soutien aux installations). Des subventions supplémentaires en service pourraient être fournies par le Conseil municipal et pourraient être demandées au moyen d'une résolution du conseil d'administration.
En ce qui concerne le bail, le conseil d'administration est institué en vertu d'un règlement municipal et de la charte. Le conseil est nommé pour agir au nom de la Ville. On ne sait pas si le conseil peut signer un accord avec lui-même (la Ville).	L'article 522 de la Charte de la Ville de Winnipeg stipule que le conseil du Musée de Saint-Boniface doit continuer de superviser le fonctionnement des musées dont il était responsable à l'entrée en vigueur de la présente loi. Le conseil est nommé pour régir l'utilisation du musée par le public, pour superviser l'affectation appropriée des fonds aux fins du musée et, plus généralement, pour gérer et superviser celui-ci.
Le musée a dû relever le défi d'obtenir pour son personnel l'accès au Programme d'aide aux employés.	Le Bureau du greffier soumettra ce problème aux Ressources humaines.
Le musée n'a pas accès à un expert-conseil en matière de bâtiments patrimoniaux. Le conseil n'est pas en mesure d'économiser pour des dépenses en immobilisations plus importantes, non prévues par l'entretien courant.	Toute augmentation du financement est laissée à la discrétion du Conseil. La subvention fournie par la Ville est destinée à ne constituer qu'une partie du financement total des musées, de concert avec les droits d'entrée, les collectes de fonds et les autres subventions.
Le musée n'est pas d'accord avec l'élaboration d'un accord juridique, étant donné qu'il fait partie de la Ville.	Le musée exerce ses activités dans une installation qui fait l'objet d'une entente de location de quatre-vingt-dix-neuf ans entre la Ville et les Sœurs grises. Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées.

CE QUE L'ON NOUS A DIT	Réponse/réflexion
Il n'est pas clair si les vérifications et les états financiers sont examinés et compilés. Le rapport sur les tendances communautaires ne fournit aucune donnée sur les musées.	Les vérifications et les états financiers font partie des exigences en matière de déclaration liées à l'accord de subvention de fonctionnement entre la Ville et le musée.
Il serait utile de permettre le versement de 30 % des fonds de fonctionnement si le budget n'est pas adopté à une certaine date.	Le 14 décembre 2016, le Conseil municipal a adopté des modifications au règlement n° 8164/2002 sur les dépenses effectuées avant l'adoption du budget afin de déléguer au directeur municipal le pouvoir d'approuver le versement de paiements d'un montant maximum de 30 % de la subvention de fonctionnement accordée par la Ville de Winnipeg au cours de l'exercice financier précédent.
Le musée doit acheter de l'espace dans le Guide Loisirs.	Les services municipaux sont également tenus d'acheter un espace publicitaire dans le Guide Loisirs.
Si les subventions ne sont pas gérées par le Bureau du greffier, la Ville peut avoir recours au Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement, à celui des relations avec les autochtones ou aux Services en français. Vous pourriez faire appel à un employé ou à un expert-conseil qui fournit les niveaux de financement annuels à faire approuver par le Conseil municipal.	Il existe de nombreuses options en ce qui a trait à la gestion du financement des musées, y compris le statu quo. L'administration municipale ne voit pas de problème à ce que le Bureau du greffier continue de distribuer les fonds des subventions de fonctionnement aux six musées occupant des installations appartenant à la ville. La gestion pourrait également être confiée à un autre service.
Les musées devraient être autorisés à continuer de conserver les revenus autogénérés.	Les musées doivent générer des revenus au moyen des droits d'entrée, des collectes de fonds et d'autres subventions en plus de celle qui est accordée par la Ville. Les musées conservent actuellement les fonds supplémentaires qu'ils génèrent.
Les possibilités de partager les ressources, comme l'espace de stockage, peuvent être explorées.	Les six musées effectuent un grand nombre de tâches identiques, notamment la restauration d'artéfacts, la publicité, les demandes de subventions et la paie. Les musées pourraient collaborer afin de faciliter le partage des ressources.
On pourrait utiliser une partie du crédit d'impôt pour les divertissements afin de financer les musées.	Cela se ferait à la discrétion du Conseil municipal.
Musée historique de Transcona	
Certaines questions de ressources humaines doivent être réglées avant que le poste de conservateur au Musée historique de Transcona puisse être modifié (administration de la paie, régime de retraite, etc.).	Le Bureau du greffier soumettra cette question aux Ressources humaines.
Le musée aimerait en savoir plus sur la prise en charge de l'entretien du bâtiment et savoir si cet élément pourrait être retiré des frais de	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées.

fonctionnement.	
Les demandes de subventions demandent beaucoup d'efforts; il est difficile de savoir si le temps consacré aux subventions en vaut la peine.	Une demande de subvention est exigée de toutes les organisations qui sollicitent une subvention auprès de la Ville; c'est sur sa base que la décision est prise quant à la subvention.

CE QUE L'ON NOUS A DIT	Réponse/réflexion
Le statu quo fonctionne bien (bonnes relations avec la Ville; la Ville s'occupe de la paie).	Il existe de nombreuses options en ce qui a trait à la gestion du financement des musées, y compris le statu quo. L'administration municipale ne voit pas de problème à ce que le Bureau du greffier continue de distribuer les fonds des subventions de fonctionnement aux six musées occupant des installations appartenant à la ville. La gestion pourrait également être confiée à un autre service.
Le mot « bail » pose problème, car le conseil d'administration est nommé par la Ville et le musée se trouve dans un bâtiment appartenant à la Ville; le musée constitue un service municipal.	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées.
Musée historique de St. James-Assiniboia	
Le système actuel, avec ses subventions, ses aspects financiers et ses rapports, fonctionne bien.	Il existe de nombreuses options en ce qui a trait à la gestion du financement des musées, y compris le statu quo. L'administration municipale ne voit pas de problème à ce que le Bureau du greffier continue de distribuer les fonds des subventions de fonctionnement aux six musées occupant des installations appartenant à la ville. La gestion pourrait également être confiée à un autre service.
Manque d'uniformité en ce qui a trait aux frais de location pour les installations municipales. Cela signifie que les règles du jeu ne sont pas équitables pour tous les musées.	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées. Les frais de location pour les installations municipales sont liés au bâtiment municipal occupé et sont différents pour chacun.
Réponse neutre à la question sur le processus par jury; la demande devrait être évaluée par des pairs. Nous avons besoin de plus d'informations sur les garanties entourant le financement.	
Les relations sont bonnes avec le personnel de la Ville et le travail est plus efficace qu'avec des entrepreneurs externes.	
Un système idéal comprendrait un moyen d'évaluer les demandes et de répartir le financement de manière plus égale et plus uniforme. Un financement plus équitable est nécessaire. Les musées ne devraient pas recevoir plus de fonds parce qu'ils sont des organisations plus importantes; le financement devrait être basé sur le mérite et sur ce qui a été démontré.	Le financement des subventions est laissé à la discrétion du Conseil. La subvention fournie par la Ville est destinée à ne constituer qu'une partie du financement total des musées, de concert avec les droits d'entrée, les collectes de fonds et les autres subventions.
Musée Grant's Old Mill	

Il est parfois difficile d'obtenir une réponse de la part des employés municipaux.	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées. Le Bureau du greffier transmettra cette préoccupation pour qu'elle soit prise en compte au moment de l'élaboration de ces accords.

CE QUE L'ON NOUS A DIT	Réponse/réflexion
L'entretien des éléments importants des bâtiments (vanne de vidange, roue hydraulique) ne se fait pas de façon aussi fiable.	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées. Le Bureau du greffier transmettra cette préoccupation pour qu'elle soit prise en compte au moment de l'élaboration de ces accords.
Il n'est pas possible de solliciter des fonds pour assurer le fonctionnement du bâtiment avec les capacités actuelles.	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées. La subvention fournie par la Ville est destinée à ne constituer qu'une partie du financement total des musées, de concert avec les droits d'entrée, les collectes de fonds et les autres subventions.
Les différences entre les contrats des musées devraient être corrigées dans un souci de transparence.	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées. Le Bureau du greffier transmettra cette préoccupation pour qu'elle soit prise en compte au moment de l'élaboration de ces accords.
Maison-Musée de Seven Oaks et musée Ross House	
Comprendre comment travailler avec la Ville a été un défi, tout comme la recherche d'information.	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées. Le Bureau du greffier transmettra cette préoccupation pour qu'elle soit prise en compte au moment de l'élaboration de ces accords.
Les niveaux de financement actuels assurent à peine le financement de base pour le fonctionnement.	Le financement des subventions est laissé à la discrétion du Conseil. La subvention fournie par la Ville est destinée à ne constituer qu'une partie du financement total des musées, de concert avec les droits d'entrée, les collectes de fonds et les autres subventions.
Le véritable défi consiste à comprendre le système et à savoir à qui s'adresser pour faire avancer les choses. Le problème réside dans la communication, la clarté et la compréhension de la structure de soutien.	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées. Le Bureau du greffier transmettra cette préoccupation pour qu'elle soit prise en compte au moment de l'élaboration de ces accords.
En faveur d'une entente de location pour préciser la structure de l'accord.	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées.
Le musée Ross House a toujours fonctionné avec une entente de location. Le conseil d'administration de la Maison-Musée de Seven Oaks n'est pas une entité juridique ni une personne morale. Le conseil d'administration ne peut pas conclure d'entente de location. Les membres du conseil d'administration sont contrariés par le fait qu'on leur demande de	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées.

signer le bail.	
Nous avons besoin d'un soutien continu relativement à l'entretien de la part du poste central de contrôle.	Le Conseil a demandé à l'administration municipale de créer des baux ou des ententes pour ces six musées. Le Bureau du greffier transmettra cette préoccupation pour qu'elle soit prise en compte au moment de l'élaboration de ces accords.

CE QUE L'ON NOUS A DIT	Réponse/réflexion
Il faut pouvoir accepter du financement d'autres organisations. La Ville remettra des reçus pour déclaration fiscale aux donateurs, mais nous ne pouvons pas profiter du financement des fondations communautaires.	Le précédent rapport administratif contenait un volet sur le Programme de fiducie pour le patrimoine.
Un autre élément qui nous aiderait à croître, c'est un personnel permanent. Un employé permanent pourrait s'occuper des demandes de subventions, du marketing, etc. pour tous les musées, ou peut-être seulement pour les musées saisonniers.	Le financement des subventions est laissé à la discrétion du Conseil. La subvention fournie par la Ville est destinée à ne constituer qu'une partie du financement total des musées, de concert avec les droits d'entrée, les collectes de fonds et les autres subventions.